

Cent soixante-dixième session

170 EX/8
PARIS, le 20 août 2004
Original anglais

Point 3.4.2 de l'ordre du jour provisoire

**RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR L'EXAMEN STRATÉGIQUE DU RÔLE
DE L'UNESCO APRÈS DAKAR EN MATIÈRE D'ÉDUCATION POUR TOUS (EPT)**

RÉSUMÉ

Le présent document est soumis au Conseil exécutif conformément à la décision 169 EX/3.4.4.

Ce document a été établi pour rendre compte de l'examen stratégique du rôle de l'UNESCO après Dakar en matière d'éducation pour tous (EPT), comme suite à la demande formulée par le Conseil exécutif à sa 169^e session.

Décision proposée : paragraphe 145.

EXAMEN STRATÉGIQUE DU RÔLE DE L'UNESCO APRÈS DAKAR EN MATIÈRE D'EPT

I. INTRODUCTION

1. Le présent document se fonde sur les travaux et les conclusions de l'Équipe spéciale créée par le Directeur général pour procéder à l'examen stratégique du rôle de l'UNESCO après Dakar en matière d'EPT demandé par le Conseil exécutif dans sa décision 169 EX/3.4.4. Le Directeur général a adapté et complété les conclusions de l'Équipe spéciale pour tenir compte des résultats de nouvelles consultations et réflexions.

2. Créée le 12 mai 2004, l'Équipe spéciale se composait initialement du Directeur général adjoint (Président), de l'ADG/ED, du DADG/ED et du DIR/ED/EFA, au sein du Secteur de l'éducation, et de l'ADG/ODG, du DIR/BSP, du DIR/IOS, du DIR/UIS et du DIR/BPI p.i., en dehors du Secteur de l'éducation (DG/Note/04/15). La composition de l'Équipe spéciale a été élargie par la suite pour inclure tous les directeurs du Secteur de l'éducation, les chefs des services centraux de l'Organisation ainsi que les directeurs des instituts compétents et de certains bureaux hors Siège, notamment les bureaux régionaux pour l'éducation.

3. Après les travaux préparatoires indispensables, l'Équipe spéciale a tenu sa première réunion, sous la présidence du Directeur général, le 28 mai. Elle a tenu cinq autres réunions entre juin et juillet, y compris une "retraite" les 25 et 26 juin à l'IIPE et au Siège. Dans le cadre de l'examen, ont également été organisées des réunions de certains groupes ad hoc constitués pour faciliter les travaux de l'Équipe spéciale : deux "groupes de base" (l'un sur le programme et l'autre sur la coordination) et quatre sous-groupes sur des aspects spécifiques du processus d'examen. En outre, des consultations électroniques se sont tenues avec les directeurs de certains bureaux hors Siège et instituts auxquels il était impossible de se rendre en personne aux réunions de l'Équipe spéciale.

4. Le Directeur général a présenté un rapport d'étape sur l'examen stratégique aux délégations permanentes lors d'une réunion d'information tenue le 12 juillet. Le Directeur général adjoint a tenu des consultations sur l'examen stratégique lors de réunions avec les représentants des bailleurs de fonds pour l'EPT et des organisations de la société civile qui assistaient à la cinquième réunion du Groupe de travail sur l'EPT (20-21 juillet). Les remarques et observations formulées par les participants à toutes ces réunions ont été prises en compte pour l'élaboration du présent rapport.

5. Le présent rapport contient quatre sections : (I) Introduction ; (II) Mandat assigné à l'UNESCO à Dakar ; (III) La contribution de l'UNESCO à l'EPT : progrès et défis (2000-2004) ; (IV) Conclusions : Les moyens d'aller de l'avant.

II. MANDAT ASSIGNÉ À L'UNESCO À DAKAR

6. Le Cadre d'action adopté au Forum mondial sur l'éducation, tenu à Dakar (Sénégal, 2000), prévoit que "l'UNESCO continuera d'assumer le rôle qui lui a été confié d'assurer la coordination entre les partenaires de l'EPT et de maintenir la dynamique de leur coopération" ; parallèlement, elle "réaxera son programme d'éducation de manière à placer les résultats et les priorités de Dakar au cœur de son activité" (Cadre d'action, paragraphes 19-20). Comment s'acquitter au mieux de ce double impératif : telle a été la préoccupation constante de l'Organisation pendant les quatre années qui se sont écoulées depuis le Forum de Dakar.

7. Pour répondre à cette question, il est nécessaire de définir d'abord ce qu'il faut entendre par fonction de "coordination" dans le contexte du mouvement mondial en faveur de l'éducation pour

tous. Aux fins de l'examen stratégique, la coordination signifie : "veiller à ce que tous les partenaires engagés dans le mouvement en faveur de l'EPT œuvrent fondamentalement à la réalisation de l'ensemble d'objectifs communs adoptés à Dakar (c'est-à-dire qu'ils n'agissent pas dans des directions contraires) et que leurs actions se renforcent les unes les autres".

8. L'expérience acquise par l'UNESCO lors de la mise en œuvre de la Déclaration mondiale sur l'Éducation pour tous : répondre aux besoins éducatifs fondamentaux (Jomtien, Thaïlande, 1990), pendant la décennie qui a précédé le Forum de Dakar, n'a rien perdu de sa pertinence. Au cours de cette période, une structure de coopération et de coordination relativement informelle a été mise en place entre l'UNESCO et les autres organisations et organismes travaillant en liaison avec les États membres pour mettre en œuvre la Déclaration mondiale de Jomtien. Au plan international, la coopération et la coordination se sont effectuées dans le cadre du Forum consultatif international regroupant les participants au mouvement en faveur de l'EPT qui s'étaient réunis à Jomtien. Le secrétariat du Forum était installé au Siège de l'UNESCO et bénéficiait d'un soutien financier de plusieurs des partenaires de l'Organisation sous forme de contributions volontaires. Outre une vigoureuse mobilisation interinstitutions en faveur des objectifs de Jomtien, le Forum a notamment été l'instigateur d'une évaluation à mi-parcours des progrès accomplis à l'échelle mondiale en vue d'atteindre ces objectifs ainsi que d'un bilan mondial en fin de décennie, qui allait servir de point de départ pour les délibérations et les décisions du Forum mondial sur l'éducation à Dakar. L'UNESCO a joué un rôle important dans la réalisation de ces évaluations mondiales, notamment en impulsant les évaluations nationales et régionales sur lesquelles elles se fondaient - et, dans bien des cas, en y contribuant directement par son assistance.

9. Le Forum mondial sur l'éducation, tenu à Dakar en avril 2000, a marqué l'aboutissement d'un processus qui s'est déroulé sur une décennie et qui a permis à l'UNESCO de réévaluer tous les aspects de l'éducation, à travers une série de conférences mondiales, dans la perspective des défis que continuaient de poser à l'échelle mondiale le développement et la paix. Après avoir pris en compte les conclusions du bilan mondial des progrès réalisés en matière d'EPT depuis Jomtien, le Forum a réaffirmé la vision exposée dans la Déclaration mondiale sur l'Éducation pour tous et a adopté un cadre d'action.

10. Le Cadre d'action de Dakar diffère sur plusieurs points importants de celui de Jomtien. Il ne comporte pas de calendrier pour les activités de suivi. En revanche, il met plus fortement l'accent sur la nécessité de disposer de ressources (financières), sur le défi que représente l'EPT dans l'Afrique subsaharienne, l'Asie du Sud et les pays les moins avancés (PMA), et sur l'éducation des filles ; il prend aussi explicitement acte de la "mondialisation" et insiste tout particulièrement sur la nécessité d'intégrer les plans d'EPT dans les cadres plus larges de lutte contre la pauvreté.

11. Autre différence qui revêt une importance particulière pour l'ensemble du mouvement en faveur de l'EPT : le Cadre de Dakar, tout en reconnaissant que "le cœur de l'activité de l'EPT se situe au niveau national", énonce des objectifs spécifiques que la communauté mondiale doit s'efforcer d'atteindre, alors que la Déclaration mondiale de Jomtien invitait essentiellement les pays "à fixer leurs propres objectifs" à partir de certaines "dimensions" que chaque pays pouvait en fait ajuster en fonction du contexte qui était le sien. (Voir Annexe I : Les objectifs EPT de Dakar et les Objectifs de développement du Millénaire relatifs à l'éducation ; Annexe II : Les stratégies EPT de Dakar).

12. En s'engageant à agir en vue de la réalisation de ces objectifs, les partenaires de l'EPT acceptaient de fait d'être tenus comptables des progrès accomplis au plan mondial pour les atteindre. En ce qui concerne trois des objectifs (objectifs 2, 4 et 5), ces progrès peuvent être mesurés de façon plus ou moins satisfaisante au moyen des indicateurs quantitatifs existants. Deux de ces trois objectifs (objectifs 2 et 5) ont finalement été inclus dans les Objectifs de développement du

Millénaire que l'Assemblée du Millénaire des Nations Unies allait adopter quelques mois après Dakar, en septembre.

13. En assumant le rôle de coordonnateur du partenariat établi à Dakar, l'UNESCO est dans une large mesure devenue l'instance comptable des progrès accomplis au niveau mondial en vue d'atteindre les objectifs fixés à Dakar. À Jomtien et dans les processus régionaux et internationaux visant à réaliser l'éducation primaire universelle et à éradiquer l'analphabétisme, il était entendu que la responsabilité des mesures à prendre pour atteindre les buts fixés incombait largement aux pays eux-mêmes. Ce principe a été réaffirmé avec insistance à Dakar mais les participants au Forum se sont également engagés à faire en sorte que les pays bénéficient de l'appui extérieur nécessaire : "Nous l'affirmons : aucun pays qui a pris un engagement sérieux en faveur de l'éducation de base ne verra ses efforts contrariés par le manque de ressources" (Cadre de Dakar, paragraphe 10).

14. Pour s'acquitter de son mandat, l'UNESCO a réagi à d'importants faits nouveaux intervenus après Dakar, tels que l'adoption des Objectifs de développement du Millénaire, et a ajusté ses stratégies pour tenir compte du Consensus de Monterrey sur le financement du développement ainsi que de la création de l'Union africaine et du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD).

15. Étant donné la grande diversité des partenaires de l'UNESCO au sein du mouvement en faveur de l'EPT et les différents niveaux (international, régional, sous-régional et national) auxquels ils interviennent, la coordination pose des problèmes extrêmement complexes. De surcroît, les ressources de l'Organisation sont limitées. En valeur absolue, elles sont modestes par rapport aux financements mobilisés pour l'éducation par certains de ses partenaires, notamment les banques de développement et différents organismes bilatéraux.

16. Ce décalage entre la capacité qu'a l'Organisation d'agir de façon significative au plan international pour définir le programme mondial en matière d'EPT, d'une part, et, d'autre part, sa capacité de contribuer directement à la réalisation des objectifs de l'EPT au plan national met en évidence les limites de la fonction de coordination de l'UNESCO et le caractère ambitieux de certains des objectifs adoptés à Dakar. Ainsi, l'élimination des disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire au niveau mondial d'ici l'année prochaine (objectif 5 de Dakar) est manifestement hors de portée, comme le souligne le Rapport mondial de suivi sur l'EPT le plus récent. Il convient d'examiner attentivement dans quelle mesure cet état de choses est dû à un manque de coopération et de coordination entre les partenaires de l'EPT ou aux obstacles concrets rencontrés sur le terrain par les États membres - manque de ressources financières, par exemple. Dès lors qu'il n'appartient pas directement à l'UNESCO de coordonner - au niveau national ou international - la mobilisation et la répartition des ressources nécessaires pour atteindre les objectifs de Dakar, il y a inévitablement des limites aux progrès que la coordination entre partenaires de l'EPT assurée par l'Organisation peut permettre de réaliser sur la voie de ces objectifs. Cette réserve de fond doit être prise en compte dans tout examen et évaluation stratégiques des résultats obtenus par l'Organisation dans le cadre du suivi de Dakar. Cela dit, le présent examen porte non pas sur ce que l'UNESCO n'est pas à même de faire pour donner suite aux engagements qu'elle a pris à Dakar mais bien sur ce qu'elle peut et doit améliorer pour y parvenir.

III. LA CONTRIBUTION DE L'UNESCO À L'EPT : PROGRÈS ET DÉFIS (2000-2004)

Introduction

17. Les délibérations et les décisions du Forum mondial sur l'éducation ont redynamisé l'ensemble du mouvement en faveur de l'EPT. Fidèle à l'esprit et à la lettre du Cadre d'action de Dakar, l'UNESCO a :

- mis en place l'architecture nécessaire à la coordination internationale de l'EPT, qui repose sur un large consensus entre ses partenaires ; les principaux éléments de cette architecture sont le Groupe de haut niveau, le Groupe de travail sur l'EPT, le Rapport mondial de suivi sur l'EPT, les programmes phares de l'EPT et la Semaine d'action mondiale pour l'EPT ;
- appuyé les initiatives et les programmes phares lancés par ses principaux partenaires au sein du mouvement en faveur de l'EPT, tels que l'Initiative pour une mise en œuvre accélérée de l'EPT, sous l'égide de la Banque mondiale et l'Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles, sous l'égide de l'UNICEF ;
- assumé la direction et la responsabilité de la coordination internationale de deux nouvelles Décennies des Nations Unies, l'une sur l'alphabétisation (2003-2012) et l'autre sur l'éducation en vue du développement durable (2005-2014) ;
- ciblé et aligné sa Stratégie à moyen terme (2002-2007) et ses programme et budget successifs sur les objectifs et stratégies de Dakar ainsi que sur les objectifs de développement du Millénaire.

L'UNESCO a engagé ce processus dans une période de renouvellement du personnel, de réformes internes, de restructuration et de modernisation et de décentralisation accrue.

18. Depuis 2000, la contribution de l'UNESCO à l'EPT a fait l'objet de rapports oraux et écrits périodiques ainsi que de communications du Directeur général aux organes directeurs de l'UNESCO. Elle a également été commentée dans le rapport du Corps commun d'inspection sur la réalisation de l'objectif de la Déclaration du Millénaire relatif à l'éducation primaire universelle et dans les deux derniers rapports mondiaux de suivi sur l'EPT. À la lumière de ces nombreux rapports, et conformément à la demande du Conseil exécutif qui a souhaité que l'examen soit centré sur les questions stratégiques, le présent rapport passe en revue les domaines clés de l'action de l'UNESCO en matière d'EPT et en faveur de cet objectif au cours de la période 2000-2004 et examine les enseignements que l'on peut en tirer.

METTRE L'EPT AU CŒUR DE NOS TRAVAUX

19. Depuis 2000, l'UNESCO a procédé à un profond réexamen et ajustement de ses orientations stratégiques et priorités de programme pour mettre l'EPT au cœur de ses travaux. Pendant la même période, elle a engagé un grand processus de réforme. Il convient de reconnaître que la conception que l'UNESCO a eue de son rôle après Dakar était subordonnée dans une large mesure - et l'est toujours - aux progrès qu'elle réaliserait dans son ensemble sur d'autres fronts critiques de la réforme, comme la décentralisation, la politique du personnel ainsi que la programmation et la gestion axées sur les résultats¹.

¹ Le texte qui suit reprend chacun de ces thèmes, mais il ne saurait remplacer les rapports périodiques plus systématiques qui ont été communiqués par le Directeur général au Conseil exécutif et à la Conférence générale.

1. Recentrage de la stratégie, du programme et du budget de l'UNESCO en faveur de l'EPT

20. Le Cadre d'action de Dakar a été adopté par les États membres à la condition que le système des Nations Unies recentrerait ses programmes pour accroître l'aide apportée à l'éducation de base. De la part de l'UNESCO, cet engagement a été tenu de plusieurs manières. L'Organisation dans son ensemble a intégralement aligné aussi bien sa Stratégie à moyen terme (31 C/4) que ses programmes et budgets biennaux (31 C/5 et 32 C/5) sur le Cadre d'action et les objectifs de Dakar.

(a) Orienter la Stratégie à moyen terme de l'UNESCO en faveur de l'EPT

21. S'agissant des orientations stratégiques, le programme de l'UNESCO relatif à l'éducation a été révisé, tant sur la forme que sur le fond, à la lumière du Forum de Dakar et de son Cadre d'action. La Stratégie à moyen terme pour 2002-2007 (31 C/4) contient explicitement, dans le cadre du programme relatif à l'éducation, des objectifs stratégiques inspirés de Dakar :

- Objectif stratégique 1 : "Promouvoir l'éducation en tant que droit fondamental, conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme". Cet objectif reflétait le souci d'équité et de respect des droits, qui imprègne l'ensemble du Cadre d'action de Dakar, de même que la nécessité d'appuyer l'engagement pris par les pays (31 C/4, paragraphes 57 à 66).
- Objectif stratégique 2 : "Améliorer la qualité de l'éducation par la diversification des contenus et des méthodes et la promotion des valeurs universellement partagées". Cet objectif était conforme à la priorité accordée dans le Cadre d'action à la qualité et à l'utilisation de moyens diversifiés, et à la demande formulée dans ce contexte pour que soient élaborés d'urgence des programmes et des mesures de lutte contre le VIH/sida (31 C/4, paragraphes 67 à 74).
- Objectif stratégique 3 : "Promouvoir l'expérimentation, l'innovation ainsi que la diffusion et le partage de l'information et des meilleures pratiques, de même que le dialogue sur les principes d'action dans le domaine de l'éducation". Cet objectif faisait suite à l'appel de Dakar tendant à promouvoir le dialogue entre tous les acteurs et parties prenantes dans le domaine de l'éducation et à favoriser l'EPT dans tous les contextes et par des méthodes novatrices, dont les TIC (31 C/4, paragraphes 75 à 81).

22. Fait important, il était considéré que la promotion de l'EPT était une tâche qui incombait à l'UNESCO dans son ensemble, et qui exigeait l'adhésion de toute l'Organisation, ce qui mettait explicitement à contribution non seulement le programme relatif à l'éducation mais aussi tous les autres grands programmes de l'UNESCO.

(b) Orienter le Programme et budget de l'UNESCO en faveur de l'EPT

23. Dans les trois documents relatifs au Programme et budget qui ont été approuvés par la Conférence générale depuis 2001, il est reconnu que "L'éducation de base pour tous" est la principale priorité du grand programme I (Éducation) et, à ce titre, des ressources de plus en plus importantes lui ont été allouées : 80,0 % dans le 32 C/5 contre 64,7 % dans le 31 C/5 (voir Annexe III). Dans le 31 C/5 :

- Au titre du programme I.1 (*L'éducation de base pour tous : tenir les engagements du Forum mondial de Dakar sur l'éducation*) près de 20 millions de dollars des États-Unis ont

été affectés au suivi de Dakar avec un budget de 9.588.000 dollars pour les activités relevant de l'EPT (recherches, actions de suivi et diffusion de l'information concernant l'éducation pour tous ; stratégies nationales et régionales en matière d'éducation et plans d'action pour l'EPT ; activités pour l'EPT dans les pays de l'E-9 ; constitution de partenariats pour l'EPT et coordination de l'Initiative mondiale en faveur de l'EPT) et un budget de 10.261.000 dollars pour renforcer l'éducation formelle par des approches intégratrices et novatrices et promouvoir l'alphabétisation et l'éducation non formelle par la diversification des modalités éducatives.

- Conformément à la priorité attribuée dans le cadre de l'EPT à l'éducation de qualité, le programme I.2 a été consacré au thème *Édifier des sociétés du savoir par une éducation de qualité et la rénovation des systèmes éducatifs* (8,9 millions de dollars des États-Unis).
- Les relations avec les Objectifs de développement du Millénaire concernant l'éducation ont été clairement définies, de même que la nécessité d'assurer convenablement le suivi de l'EPT dans les processus de planification à l'échelle du système des Nations Unies, en particulier en ce qui concerne l'élaboration et/ou la révision des Bilans communs de pays (BCP), des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) et des documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) à l'échelon national (voir la liste complète des sigles à l'Annexe IV).
- Le document 31 C/5 prévoyait également des projets comportant un fort élément éducation associé aux deux thèmes transversaux (L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté ; et La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir - 1,9 million de dollars des États-Unis).

24. La priorité accordée aux activités de suivi du Forum de Dakar a été sensiblement renforcée dans le second (l'actuel) Programme et budget pour 2004-2005 (32 C/5), l'accent ayant été mis beaucoup plus ouvertement sur les objectifs de Dakar (21,4 millions de dollars des États-Unis) y compris en ce qui concerne la contribution de l'UNESCO à la réalisation des deux Objectifs de développement du Millénaire relatifs à l'éducation, et sur l'exécution des stratégies de Dakar (13,9 millions de dollars des États-Unis). Dans ce dernier contexte, il est prévu de renforcer les capacités nationales pour élaborer des plans de réforme des politiques et une législation de l'éducation compte tenu de l'observation des faits ; d'organiser des forums sur l'EPT et des consultations collectives des organisations de la société civile ; de promouvoir la concertation dans la prise des décisions et l'échange d'informations, et de publier le Rapport mondial de suivi sur l'EPT ; d'appuyer les activités de programme menées par l'Institut de statistique ; et de continuer à faciliter l'initiative des pays de l'E-9 et les mécanismes régionaux tels que les forums de parlementaires et le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique. Dans le 32 C/5, l'action de l'UNESCO en faveur de l'éducation à la prévention du VIH/sida a été plus étroitement associée à d'autres stratégies de l'EPT et a tiré parti d'allocations financières supplémentaires de l'ONUSIDA ; l'UNESCO a en outre renforcé son rôle par le lancement d'une Initiative mondiale pour étendre l'éducation à la prévention du VIH/sida en mars 2004 (voir DG/Note/04/19).

25. Si l'EPT est désormais solidement installée au centre des processus de programmation de l'UNESCO, plusieurs difficultés particulières de programmation demeurent ou sont apparues :

- Dans un environnement où priment les résultats à obtenir au niveau national, il reste difficile de trouver un équilibre entre la mission universelle de l'UNESCO et le soutien à apporter à certains pays. Toutefois, l'UNESCO s'est montrée efficace en répondant de façon anticipée à diverses demandes de pays, notamment en situation de postconflit. Il est

prévu dans le 32 C/5 de concentrer davantage les activités d'EPT en faveur des pays qui ont pris un grave retard dans leurs efforts pour atteindre les objectifs d'EPT et de ceux qui ne peuvent actuellement se qualifier pour l'Initiative de financement accélérée.

- Autre difficulté passée et présente : l'équilibre à trouver entre le rôle propre à l'UNESCO d'institution spécialisée du système des Nations Unies pour l'éducation (couvrant tous les types et niveaux d'éducation) et la tâche particulière de réaliser les six objectifs d'EPT avec les stratégies connexes que cela suppose. Ce qui est surtout préoccupant, c'est la tendance éventuelle de l'EPT à reléguer au second rang les efforts dans les domaines de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur. L'UNESCO continue de remédier à cette difficulté dans ses programmes et allocations de crédits.
- Compte tenu des limites reconnues de ses ressources financières et humaines, particulièrement hors Siège, l'UNESCO a concentré son énergie sur le premier délai (2002) fixé à Dakar pour la préparation et la mise au point de plans nationaux d'EPT. Ces plans ont été petit à petit intégrés dans les plans du Secteur de l'éducation et, de plus en plus, dans le processus des bilans de pays, des plans-cadres des Nations Unies pour le développement et dans les Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP).
- Il apparaît de plus en plus clairement qu'il faut se concentrer sur les créneaux particuliers où l'UNESCO peut obtenir des résultats tangibles en matière d'EPT au niveau national. En s'appuyant sur le travail réalisé ces dernières années, l'UNESCO est mieux placée pour tirer parti de son avantage comparatif dans certains domaines d'importance stratégique de l'ensemble du programme d'EPT.
- Il peut s'avérer difficile - c'est une expérience qu'ont connue en particulier les bureaux hors Siège - de trouver un équilibre entre une conception stratégique organisationnelle et des actions spécifiques au niveau des pays. Cela peut se traduire soit par des approches trop hiérarchiques et détachées des réalités, soit par une prédilection pour la microprogrammation. Il reste trop de "microactivités" (souvent avec un budget de moins de 10.000 dollars), même si des efforts ont été faits pour concentrer le programme de l'Organisation en matière d'éducation sur des activités ayant un impact sensible. Il a été et il reste nécessaire de concentrer encore les activités aux niveaux du programme et des pays pour éviter de disperser les ressources. La décision a été prise de réexaminer les plans de travail du Secteur de l'éducation ; cela devrait permettre au Secteur de mieux orienter et concentrer ses programmes.

26. Si, en termes absolus comme en termes relatifs, davantage de ressources ont été affectées à l'EPT dans le Programme et budget ordinaire, cela ne s'est pas accompagné d'une augmentation correspondante des ressources extrabudgétaires. Bien qu'il soit parfois difficile de distinguer nettement dans les fonds extrabudgétaires entre activités d'EPT et activités sans relation avec l'EPT, il ressort que :

- (a) les ressources extrabudgétaires affectées au grand programme I ont diminué depuis Dakar puisqu'elles sont passées de 110.300.000 dollars pour 2000-2001 à 104.500.000 dollars pour 2002-2003 (en termes constants), compte non tenu du Fonds-en-dépôt constitué au profit du Brésil et des ressources extrabudgétaires au titre du programme "Pétrole contre nourriture" (Iraq) ;

- (b) les ressources extrabudgétaires affectées aux régions pour l'éducation sont peu élevées et n'ont guère augmenté depuis Dakar. Il est particulièrement préoccupant de constater que l'Afrique et l'Asie-Pacifique, deux régions où l'action est essentielle pour atteindre les objectifs d'EPT, n'ont bénéficié que d'une faible augmentation.

27. Chez les donateurs, la faiblesse des engagements de dépenses extrabudgétaires pour les activités de l'UNESCO dans le domaine de l'EPT a quelque chose d'inquiétant. On admet volontiers que certaines initiatives extrabudgétaires ont été exemplaires : l'initiative de financement conjoint lancée par les pays nordiques a donné des résultats positifs ainsi qu'il ressort d'une évaluation à paraître bientôt. Il est également admis que l'accélération du processus d'EPT ne peut pas se faire du jour au lendemain. Cependant, tous les partenaires ont encore beaucoup à faire pour que les efforts de l'UNESCO pour aider les pays à réaliser les objectifs d'EPT bénéficient en temps voulu d'un soutien correspondant au niveau du besoin.

2. Restructuration et modernisation de l'Organisation en vue de l'EPT

28. L'UNESCO s'acquittera d'autant mieux du rôle qui lui a été confié après Dakar qu'elle aura réussi à mener à bien son processus de réforme dans ses diverses dimensions. Il convient donc de reconnaître que l'EPT est au carrefour de divers processus tels que la décentralisation, le renforcement de la coopération entre institutions sur le terrain, l'introduction de nouveaux outils de gestion, la politique du personnel et la gestion axée sur les résultats. Les changements dans ces domaines ont été considérables et se poursuivent à un rythme soutenu.

29. Sur le plan organisationnel, après la réunion du Groupe de travail sur l'EPT de novembre 2000, le Directeur général a adopté des dispositions pour mobiliser toute l'UNESCO et assurer un suivi efficace (voir DG/Note/00/36 du 28 décembre 2000). Il s'agissait de renforcer l'action du Secrétariat en faveur de l'EPT, en particulier sur des questions de coordination d'ensemble de l'EPT et de soutien à l'élaboration des plans nationaux d'EPT. Les dispositions initiales pour l'organisation du suivi de Dakar comprenaient quatre éléments essentiels : un Groupe stratégique intersectoriel, un Groupe des responsables du Secteur de l'éducation, un Réseau des instituts et bureaux régionaux d'éducation de l'UNESCO et une Unité du suivi de Dakar, avec son Comité de pilotage et ses correspondants dans les divisions du Secteur de l'éducation. Ces dispositions structurelles initiales de suivi de Dakar n'ont pas été pleinement suivies d'effet ; ce qui ressort surtout de l'examen stratégique, c'est qu'il faut se pencher de nouveau sur les difficultés que présentent la coordination intrasectorielle et intersectorielle et la mise en place d'équipes rassemblant les éléments (Siège, instituts, bureaux hors Siège) qui constituent la capacité éducative de l'UNESCO et, en particulier, assurer une meilleure intégration et complémentarité du programme de l'UNESCO et des activités de coordination en matière d'EPT.

30. Dans le cadre de la réforme de l'UNESCO, un effort soutenu a été fait pour intégrer pleinement les instituts d'éducation de l'UNESCO au sein du programme d'éducation². Tous les instituts et centres d'éducation ont mis l'EPT au cœur de leurs activités et ont redéfini leurs programmes en liaison étroite avec le Secteur de l'éducation. Il ressort du 32 C/5 que les institutions doivent être mieux intégrées dans la stratégie du Secteur, d'où des efforts pour réformer et améliorer la coordination au sein de celui-ci.

² Voir les "Propositions concernant une stratégie globale pour les instituts et centres de l'UNESCO, ainsi que leurs organes directeurs", présentées au Conseil exécutif à sa 162e session en 2001 (document 162 EX/18 et décision 162 EX/4.2).

31. Le Cadre d'action de Dakar précise que "le cœur de l'activité de l'EPT se situe au niveau national" (paragraphe 16). L'intérêt de l'Organisation pour l'EPT a été encore relancé avec sa nouvelle politique de décentralisation des capacités et responsabilités, élément clé de la réforme de l'UNESCO. Même si le processus de rationalisation a amené à fermer 23 bureaux hors Siège, la mise en place de bureaux multipays a permis de couvrir tous les États membres. Les mesures de redéploiement ont abouti à doter les bureaux régionaux et bureaux multipays de spécialistes de l'éducation. Les bureaux de l'UNESCO dans tous les pays du groupe E-9 ont été maintenus, l'objectif essentiel étant d'encourager les activités d'EPT. Par ses bureaux nationaux, l'UNESCO est également présente dans plusieurs grands pays n'appartenant pas au groupe E-9.

32. Près des deux tiers du budget de l'éducation³ sont décentralisés au bénéfice des bureaux régionaux, nationaux et multipays de l'UNESCO. C'est le sous-programme I.1.1 (Éducation de base pour tous : ciblage d'objectifs clés) qui a le taux de décentralisation le plus élevé (70 %). Cependant, les montants en cause sont relativement peu élevés compte tenu des besoins des États membres : 3,1 millions de dollars pour "Garantir l'égalité entre les sexes dans l'EPT" et 5,1 millions de dollars pour "Faire du droit à l'éducation une réalité pour tous les enfants". Un travail considérable n'en a pas moins été entrepris depuis 2000 par les bureaux régionaux d'éducation (Dakar, Bangkok, Beyrouth, Santiago) pour coordonner l'EPT au niveau régional, et les bureaux multipays et bureaux nationaux ont également joué un rôle essentiel en assurant la coordination et la promotion de l'EPT, outre qu'ils ont réalisé des activités d'EPT.

33. La dotation d'effectifs d'ED (instituts non compris) montre que le ratio personnel hors Siège/personnel du Siège est passé de 35,2 % à 38,2 %⁴ entre 2002-2003 et 2004-2005 - ce taux étant le plus élevé de tous les secteurs, et supérieur au taux d'ensemble de l'Organisation. Au cours de la période, les postes hors Siège sont passés de 87 à 93 et les postes du Siège de 160 à 150. Il convient également de tenir compte du rôle précieux joué par le personnel local chargé de l'éducation dans de nombreux bureaux hors Siège.

34. Il importe au plus haut point que les bureaux multipays et bureaux nationaux des pays clés, notamment les pays du groupe E-9, disposent d'effectifs adéquats. Ces bureaux sont les outils essentiels de l'exécution du programme dans le cadre de la stratégie de décentralisation. Des efforts importants ont été faits pour doter tous les bureaux multipays d'un spécialiste de l'éducation, objectif qui est pratiquement atteint.

35. En même temps, les postes extrabudgétaires pour l'Éducation ont augmenté depuis 2000 puisqu'ils sont passés de deux à 15, et le nombre total de postes financés par les crédits affectés aux instituts est passé dans l'ensemble de 79 à 84 entre la période du 30 C/5 et celle du 32 C/5. Les effectifs de l'Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA) ont connu une hausse spectaculaire entre 2004 et 2005 puisqu'ils sont passés de 1 à 10, ce qui montre le souci de l'Organisation de renforcer les capacités de l'éducation dans la région Afrique.

36. Indépendamment de ces améliorations, il est utile de relever les difficultés que connaissent nombre de bureaux hors Siège. Certaines sont considérables et posent à l'Organisation des problèmes difficiles pour le suivi de Dakar. Deux points doivent être notés en particulier. Premièrement, les capacités des bureaux hors Siège - qu'il s'agisse des ressources humaines ou des ressources financières - varient considérablement. Souvent, en dépit d'un travail acharné et d'un grand enthousiasme, les unités hors Siège manquent encore de personnel, ou de personnel suffisamment chevronné, dans des domaines clés (tels que la planification ou la statistique), pour

³ Sans compter les budgets des instituts de l'UNESCO pour l'éducation et des "projets relatifs aux thèmes transversaux".

⁴ La comparaison avec la dotation d'effectifs inscrite dans le 30 C/5 est compliquée par le transfert de nombreux postes ED (directeurs, AO, L/NPO) à BFC, et par la suppression ou le déclassement de certains postes.

pouvoir jouer un rôle de chef de file en matière d'éducation par rapport aux partenaires d'EPT de l'UNESCO sur le terrain. Même lorsqu'ils ont l'occasion de s'acquitter de ce rôle de chef de file, il leur arrive de ne pas avoir suffisamment de fonds pour pouvoir tirer un parti efficace de leur position. Compte tenu de cela, la nécessité d'un réexamen systématique du profil du personnel de l'UNESCO dans le domaine de l'éducation a été reconnue, et une étude est en cours sur ce thème. Associé à l'examen de la décentralisation et aux processus d'établissement du 33 C/5, cet examen du profil du personnel dans le domaine de l'éducation sera achevé à la fin 2004.

37. Deuxièmement, les partenaires de l'UNESCO en matière d'EPT privilégient nettement certains objectifs de Dakar - surtout les objectifs 2 et 5, qui se trouvent aussi être des objectifs de développement du Millénaire. Il est clair que cette hiérarchisation pose des difficultés pour les bureaux hors Siège de l'UNESCO, dans leurs efforts pour encourager les partenariats au niveau national en vue de réaliser l'ensemble des objectifs de Dakar.

AIDER LES PAYS À RÉALISER LES OBJECTIFS D'EPT

1. Planification de l'EPT au niveau national : vers une conception intégrée des processus de planification

(i) Planification nationale de l'EPT

38. À Dakar, les pays se sont engagés à élaborer ou améliorer leurs plans nationaux d'éducation avant la fin de 2002. Au cours de l'exercice 2002-2003, la planification au niveau local a progressé dans de nombreux pays même si, en même temps, il apparaissait de plus en plus que la planification de l'EPT était une tâche continue, qu'il fallait intégrer dans les processus des bilans de pays et des plans-cadres pour le développement et harmoniser avec les autres grandes stratégies de lutte contre la pauvreté.

39. L'UNESCO a contribué de différentes façons au processus de planification pour l'EPT. En août 2000, les *Principes directeurs pour la préparation des plans nationaux de l'EPT* ont été publiés dans les six langues des Nations Unies et diffusés dans tous les pays. Des initiatives similaires ont été prises au niveau régional, en particulier par le Bureau de l'UNESCO à Bangkok, et l'UNESCO a établi des *critères génériques pour évaluer la crédibilité des plans nationaux d'EPT* pour aider les pays à élaborer des plans nationaux plus pertinents qui prennent en compte les problèmes de genre, de VIH/sida et les situations de postconflit.

40. Depuis 2000, environ 150 pays ont bénéficié d'une aide pour établir leurs plans nationaux d'EPT. Pendant l'exercice 2002-2003 (31 C/5) - compte non tenu des activités des instituts - l'UNESCO a dépensé quelque 12 millions de dollars (un tiers prélevé sur le budget ordinaire et deux tiers à des sources extrabudgétaires) pour aider les pays à planifier. Le soutien a été apporté selon six grandes modalités : (i) assistance technique et renforcement des capacités, (ii) recherche et études d'évaluation, (iii) promotion et sensibilisation, (iv) mobilisation financière, (v) rencontres et consultations régionales et internationales de coordonnateurs de l'EPT, (vi) réunions nationales ou internationales d'experts en vue d'échange de données d'expérience.

41. Bien sûr, les modalités d'intervention sont adaptées aux besoins des régions, sous-régions et pays. Cependant, on pourrait privilégier davantage l'appui technique à l'intérieur d'un pays. Il faut insister sur le rôle des instituts à cet égard, en particulier de l'IIPE et de l'ISU.

42. Ces dernières années, l'UNESCO a accordé davantage d'attention aux méthodes de planification adaptées aux situations de postconflit, soit en œuvrant au renforcement des capacités par le biais des programmes de formation de l'IPE soit en proposant des avis techniques et un soutien sur le terrain.

(ii) Contribution de l'UNESCO à la lutte contre la pauvreté et structures de développement

43. Au niveau des pays, une place de plus en plus importante est faite à l'éducation dans les DSRP, les bilans de pays et les plans-cadres pour le développement, qui sont tous axés sur la réalisation des objectifs du Millénaire et qui constituent le principal cadre de référence pour la coordination et l'harmonisation de l'aide des donateurs. En mai 2001, le Directeur général a écrit au Président de la Banque mondiale pour lui proposer de renforcer la collaboration en faisant en sorte que les plans d'EPT soient intégrés dans les DSRP et dans l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) cette proposition a été bien accueillie. Cependant, dans la pratique, il n'est guère fait de référence explicite à l'EPT dans les DSRP, et en aucun cas l'existence d'un plan national d'EPT n'est considérée comme un critère qualifiant un candidat pour bénéficier d'une aide des bailleurs de fonds multilatéraux et bilatéraux. D'où une impression d'absence d'action et de coordination pour l'EPT au niveau des pays, absence fréquemment reprochée à l'UNESCO.

44. Il ressort de plusieurs études que les DSRP n'ont guère pris en compte les objectifs de genre. L'absence d'analyse approfondie des questions de genre dans les DSRP n'est pas sans conséquences importantes si l'on veut parvenir à l'égalité entre les sexes dans l'éducation⁵ Cependant, le Groupe de développement des Nations Unies (UNDG), avec la pleine participation de l'UNESCO, a fourni des données d'évaluation qui signalent les insuffisances actuelles du processus, dont plusieurs sont liées à l'éducation⁶. Trois lacunes importantes ont été repérées, qui concernent :

- la prise en compte du lien entre la lutte contre la pauvreté et l'éducation, en particulier les objectifs d'EPT ;
- la prise en compte des secteurs sociaux et de la participation limitée des ministères techniques, en particulier des ministères de l'éducation ;
- les investissements en faveur des grands Objectifs de développement du Millénaire, notamment ceux qui sont liés à l'éducation.

45. L'évaluation de l'UNDG, qui repère d'autres lacunes dans les DSRP actuels, indique comment l'ONU, en particulier les institutions spécialisées, pourrait remédier à ces insuffisances. Pour sa part, l'UNESCO a un rôle à jouer au niveau national en faisant en sorte que les DSRP prennent en compte les engagements nationaux en matière d'EPT. L'UNESCO s'est efforcée de diverses façons - soit à partir du Siège, soit sur le terrain - de peser sur le contenu et le processus des DSRP, pour qu'ils ne soient plus seulement des documents de gestion financière et contribuent à susciter une nouvelle approche du développement qui prenne en compte les objectifs d'EPT et tous les partenaires intéressés. Une étude de l'IPE a, en fait, conclu que si des améliorations étaient de toute évidence nécessaires, l'EPT bénéficiait dans les DSRP d'un meilleur traitement que d'autres secteurs sociaux tels que la santé, ce qui pouvait être attribué au travail que l'UNESCO réalise dans les pays en matière de plans d'EPT.

⁵ Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2003-2004.

⁶ "Évaluation du rôle et des expériences acquises par les institutions des Nations Unies en matière de DSRP", UNDG, novembre 2003.

2. Aider les pays à atteindre les objectifs d'EPT

46. Le programme de l'UNESCO en matière d'éducation vise traditionnellement à répondre aux besoins des pays en développement ; cette tendance s'est renforcée depuis Dakar. Étant donné l'étendue et la diversité des besoins, il peut parfois sembler que les activités de l'UNESCO manquent d'une cohérence d'ensemble. Cependant, il est important de voir les points communs que l'on retrouve dans toutes les activités de l'Organisation en matière d'éducation : accent sur le renforcement des capacités comme fondement d'un développement durable de l'éducation, fonction de consultation, encouragement au dialogue sur les politiques et promotion d'une réforme de l'éducation avec, dans tous ces éléments, une référence aux bonnes pratiques et à des témoignages pertinents, en particulier par le biais des données statistiques fournies par l'ISU, souci des fondements normatifs de l'éducation, en particulier du droit à l'éducation et de sa traduction dans la législation éducative, priorité aux plus démunis, en particulier sur les plans de la pauvreté, de l'inégalité entre les sexes, de l'exclusion et de la marginalisation, impact du VIH/sida et effets de la guerre et de l'instabilité, promotion de méthodes nouvelles de prestation de services éducatifs par le biais de l'éducation formelle ou par les voies de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle, renforcement de la qualité, en particulier par la promotion des valeurs universelles.

47. Depuis Dakar, le travail programmatique du Secteur de l'éducation, des instituts et bureaux hors Siège, déterminé par ces thèmes systématiquement présents et en conformité avec les processus du C/4 et du C/5, s'est progressivement concentré sur les activités d'EPT. Comme on l'a relevé plus haut, l'UNESCO a entrepris des activités méthodiques au niveau des pays en liaison avec les six objectifs de Dakar. Sans reprendre ici ce qui est abordé ailleurs dans le présent rapport, en particulier s'agissant de la coordination et de la mobilisation pour l'EPT, les activités de l'UNESCO peuvent être classées en trois grandes catégories :

- *Éducation de base pour tous les enfants* - Parmi les exemples d'activités concrètes on citera la préparation de manuels et de directives, les conseils sur l'élaboration de politiques nationales intégratrices, l'apport de manuels et de livres du maître, le suivi des acquis scolaires, les méthodes d'acquisition de compétences pour les enfants en difficultés.
- *Promotion de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle chez les jeunes et les adultes* - Parmi les exemples d'activités, on citera la création de centres communautaires d'apprentissage et de documentation pédagogique, la formation de formateurs, les programmes de sensibilisation, la formation technique et professionnelle des jeunes filles et femmes.
- *Renouvellement des systèmes éducatifs* - Parmi les exemples d'activités concrètes, on citera le renforcement des capacités de planification et de gestion, la reconstruction des systèmes éducatifs dans les situations de postconflit, les stratégies d'amélioration des programmes et modes d'enseignement, l'éducation pour la prévention du VIH/sida, l'enseignement scientifique et technique, l'amélioration de la condition des enseignants et l'encouragement à la mobilité des enseignants par le biais de l'assurance qualité, de l'homologation et de la reconnaissance des qualifications dans l'enseignement supérieur.

Ces activités pratiques, et d'autres, doivent être maintenues pour assurer la continuité du soutien apporté aux États membres. Dans un certain nombre de cas, toutefois, il faut les renforcer sensiblement et les développer pour qu'elles aient davantage d'impact et puissent ainsi exercer une influence stratégique accrue sur le développement de l'éducation sous l'angle de l'EPT.

COORDONNER L'ACTION DES PARTENAIRES DE L'EPT ET PRÉSERVER LE DYNAMISME DE LEUR COLLABORATION

1. Coordination au niveau international

(i) L'EPT et l'agenda mondial pour le développement

48. L'UNESCO a un rôle important à jouer pour défendre la cause de l'EPT au sein des Nations Unies, tant à l'échelon mondial qu'au niveau national. Ce rôle occupe encore plus de place depuis 2000, et pas seulement en raison du Forum de Dakar. En septembre de cette année-là, en effet, lorsque l'Assemblée générale a adopté la Déclaration du Millénaire et les objectifs de développement qu'elle renfermait, deux objectifs mesurables assortis de délais ont été fixés en matière d'éducation : d'une part, "d'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires", d'autre part, "éliminer les disparités entre les sexes dans l'enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005, si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard". Les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration ont permis d'attirer durablement l'attention du monde entier sur les défis auxquels l'éducation doit répondre, au moyen d'instruments comme la Campagne en faveur de ces objectifs et le Projet du Millénaire. Ils sont à présent très largement utilisés pour peser sur les programmes de développement à l'échelle mondiale et harmoniser les travaux des institutions des Nations Unies ainsi que leurs outils de planification (notamment, à l'échelon national, le bilan commun de pays et le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement).

49. En même temps, on ne saurait oublier que le surcroît d'intérêt ainsi suscité a coûté assez cher. En premier lieu, le choix de deux seulement des six objectifs de Dakar comme ODM a entravé l'action en faveur de l'intégralité du programme de Dakar : les objectifs de l'EPT concernant l'éducation de la petite enfance, les besoins d'apprentissage des jeunes et des adultes, l'alphabétisation des adultes et la qualité de l'éducation brillent par leur absence dans la Déclaration du Millénaire. Or, l'expérience prouve qu'il est d'une importance cruciale de réaliser ces autres objectifs si l'on veut atteindre et préserver durablement les objectifs de la Déclaration relatifs à l'éducation.

50. En second lieu, les différences de formulation entre les deux objectifs de la Déclaration qui intéressent l'éducation et les objectifs correspondants de Dakar ont abouti à des différences importantes dans le choix des priorités. Avec le Cadre d'action de Dakar, les signataires se sont engagés à assurer l'accès à "un enseignement primaire obligatoire et gratuit de qualité". Ces précisions ont toutes disparu du libellé du deuxième objectif de la Déclaration. De même, alors que les ODM visent à éliminer "les disparités entre les sexes" à tous les niveaux d'enseignement en 2015 au plus tard, l'EPT vise à "instaurer l'égalité dans [l'enseignement] en 2015, en veillant notamment à assurer aux filles un accès équitable et sans restriction à une éducation de base de qualité, avec les mêmes chances de réussite". Aussi mineures qu'elles paraissent être, ces différences n'en représentent pas moins un problème réel pour la coordination, la mobilisation et la surveillance à l'échelle internationale du mouvement en faveur de l'EPT. Elles se sont en outre traduites chez les partenaires de l'EPT par des démarches et des choix stratégiques différents, au premier rang desquels l'Initiative de mise en œuvre accélérée de l'EPT, dont la Banque mondiale est le chef de file.

51. Compte tenu de ces précisions, l'UNESCO s'est mobilisée pour contribuer utilement et à tous les niveaux à la poursuite des objectifs de la Déclaration, tout en continuant à se faire le défenseur dans le monde du programme de l'EPT tout entier. Dans un contexte qui évoluait très vite, elle a continué à plaider pour l'intégralité du programme de l'EPT, avec ses six objectifs et les stratégies correspondantes. Il est aussi devenu manifeste (tant à ses propres yeux qu'à ceux de ses partenaires

de l'EPT) que le pilotage au niveau mondial de l'action en faveur des ODM liés à l'éducation est indissociable du rôle de chef de file de l'UNESCO en matière d'EPT. C'est de la plus haute importance dans un contexte où les organisations compétentes du système des Nations Unies sont de plus en plus appelées à prêter leur appui et leur concours aux États membres pour permettre à ceux-ci d'atteindre les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

52. L'UNESCO a favorablement accueilli le Consensus de Monterrey pour le financement du développement, car il offre la perspective d'un accroissement des apports d'APD qui ne peut manquer d'être profitable à l'EPT. De même, l'application de la Déclaration de Rome sur l'harmonisation entre donateurs et pays partenaires promet d'accroître l'efficacité de l'APD. Tout en ayant conscience que la priorité générale accordée à la bonne gouvernance jouera au profit de l'éducation, l'UNESCO recommande que l'aide à l'éducation soit directement liée à la réforme de l'administration, de la gouvernance et des obligations liées aux responsabilités au sein du système éducatif lui-même. Établi chaque année, le rapport mondial de suivi offre la possibilité de suivre de près l'influence du pacte pour le développement sur l'aide à l'éducation, ainsi que les progrès de la coordination et de l'harmonisation des activités des donateurs.

(ii) L'EPT au sein des Nations Unies

53. Le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination et le Groupe des Nations Unies pour le développement sont deux plaques tournantes importantes pour l'EPT. L'UNESCO a pris l'initiative d'inscrire le contrôle des progrès dans la voie des six objectifs de Dakar à l'ordre du jour du CCS et de la plénière du GNUM. Sur la base d'une note de l'UNESCO, rédigée à l'occasion de la publication en 2003 du deuxième Rapport mondial de suivi, les chefs de secrétariat de tous les programmes et organismes des Nations Unies, réunis au Siège de l'Organisation, ont débattu de l'importance d'un suivi cohérent et efficace du Cadre d'action de Dakar et sont convenus d'examiner chaque année les progrès réalisés. Jusqu'à la fin de 2005, cet examen s'inscrira dans le cadre de l'examen d'ensemble de la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire, qui fera l'objet d'une réunion plénière à haut niveau de l'Assemblée générale en septembre 2005. Ces dispositions garantissent que la réalisation des ODM en matière d'éducation demeurera une priorité intergouvernementale à haut niveau, mais il y a manifestement un risque que le rapport sur l'ensemble des ODM (dont seulement deux des six objectifs de Dakar) n'éclipse l'importance accordée à toute la série des objectifs de l'EPT et l'action menée pour les atteindre.

54. Dans cette perspective, l'engagement de l'UNESCO en faveur de l'éventail complet des objectifs de l'EPT a aussi conditionné sa réaction à l'Initiative lancée en 2002 en vue d'accélérer sa mise en œuvre accélérée. Suite à la réunion de 2003 du Groupe de haut niveau tenue à New Delhi, le Groupe des donateurs en a réaménagé la conception à sa réunion d'Oslo (novembre 2003), et un accord-cadre a par la suite été approuvé à Washington (en mars 2004).

55. Le rapport du Corps commun d'inspection (CCI) "Assurer l'accès universel à l'enseignement primaire, objectif fixé dans la Déclaration du Millénaire" signale qu'une plus grande implication de l'ensemble du système des Nations Unies dans les tâches liées à l'EPT et aux Objectifs de développement du Millénaire est indispensable pour atteindre ces objectifs. L'UNESCO reconnaît la nécessité de continuer à axer l'attention sur toute la série des préoccupations relatives à l'EPT dans les activités du CCS et du GNUM.

(iii) Partenaires et acteurs de l'EPT

56. Les cinq principaux acteurs de l'EPT sont les gouvernements, les organisations internationales, les donateurs bilatéraux et multilatéraux, la société civile et le secteur privé. L'approche de

l'UNESCO s'agissant de coordonner leurs efforts et d'entretenir une dynamique collective a tendu surtout à :

- élargir et approfondir les partenariats et alliances dans le cadre du mouvement pour l'EPT en amenant de nouveaux partenaires ou des partenaires sous-représentés (la société civile et le secteur privé par exemple) à s'y associer ;
- construire un consensus ;
- harmoniser les contributions et la participation des partenaires ;
- promouvoir le dialogue sur les nouvelles questions qui se posent ;
- veiller à ce que les mécanismes de coordination post-Dakar soient conviviaux, utiles et efficaces.

57. Grâce à la Consultation collective des ONG sur l'EPT (CCONG/EPT), la société civile participe plus activement et visiblement à l'EPT qu'elle ne le faisait avant Dakar. L'UNESCO a contribué à la régionalisation de la CCONG/EPT et à la constitution de réseaux et alliances de la société civile, notamment d'ONG et de syndicats d'enseignants, dans le Sud. La collaboration fructueuse avec la Campagne mondiale pour l'éducation (CME) a permis d'étendre la Semaine d'action mondiale pour l'EPT à plus de 100 pays et aux communautés de base.

58. L'insistance mise par l'UNESCO à faire entendre la voix de la société civile et à permettre à celle-ci d'être représentée dans les forums nationaux, sous-régionaux, régionaux et internationaux a influencé d'autres partenaires de l'EPT (le Groupe des partenaires de l'IMOA par exemple). Le discours du Directeur général exposant les justifications et la stratégie de la participation des organisations de la société civile à l'EPT (46e session de la CIE, 2001) sert à présent de cadre reconnu de la coopération avec la société civile dans les pays en développement.

59. L'UNESCO a pris des mesures décisives en vue d'élargir les partenariats pour l'EPT de manière à y inclure le secteur privé. La cinquième réunion du Groupe de travail sur l'EPT en juillet 2004 a été l'occasion de réunir des experts internationaux pour débattre des questions et problèmes conceptuels ainsi que des possibilités d'intensifier les partenariats et alliances avec le secteur privé dans le domaine de l'éducation et en particulier de l'EPT.

60. Au cours des quatre années écoulées depuis Dakar, l'UNESCO s'est employée assidûment à promouvoir une approche intégrée, harmonieuse et consensuelle chez tous les partenaires de l'EPT. Son rôle de chef de file dans les activités de coordination internationale est de plus en plus accepté et reconnu parmi les États membres et les partenaires de l'EPT. En 2002 elle a élaboré, en coopération étroite avec les partenaires de l'EPT, une stratégie internationale pour mettre à exécution le Cadre d'action de Dakar sur l'EPT en vue de clarifier les rôles et les responsabilités des différents partenaires et de définir les principaux axes de l'effort commun en faveur de l'EPT. Bien que cette stratégie constitue un utile instrument de référence, différents partenaires au sein du mouvement pour l'EPT n'ont pas fait montre de la volonté d'y donner suite.

(iv) Groupe de haut niveau et Groupe de travail sur l'EPT

61. Au niveau international, l'UNESCO a concentré sur le Groupe de haut niveau prévu dans le Cadre d'action de Dakar l'action qu'elle mène depuis Dakar pour coordonner les travaux des différents partenaires de l'EPT et entretenir la dynamique de leur collaboration. Composé des représentants au niveau ministériel des pays tant industrialisés qu'en développement, des dirigeants

d'organismes multilatéraux et bilatéraux sélectionnés et de ceux d'ONG internationales et régionales actives dans le mouvement pour l'EPT, le Groupe de haut niveau a tenu trois réunions à ce jour. Une quatrième est prévue en novembre 2004 (Brasilia, Brésil) et une cinquième en novembre 2005 (Beijing, Chine).

62. Depuis 2002, les ordres du jour des réunions du Groupe de haut niveau sont étroitement alignés sur le contenu du Rapport mondial de suivi sur l'EPT. Ils permettent de faire le point des progrès accomplis vers la réalisation des objectifs adoptés à Dakar et de débattre de problèmes cruciaux rencontrés ce faisant par le mouvement pour l'EPT. Le but principal de ces réunions est d'obtenir de la part du Groupe des recommandations sur les choix de politiques stratégiques que doivent effectuer les partenaires de l'EPT aux niveaux tant international que national. Le Groupe joue, dans la définition et l'harmonisation des politiques sur l'EPT, un rôle sans équivalent au niveau international qui s'exprime dans ses recommandations. C'est pourquoi, il est d'une aide cruciale pour l'UNESCO dans l'exercice de ses fonctions de coordination internationale.

63. Les participants à la Troisième réunion du Groupe de haut niveau (New Delhi, Inde, 10-12 novembre 2003) ont jugé prématuré de se poser la question de la visibilité et de l'impact internationaux du Groupe qui était soulevée dans l'édition 2003-2004 du Rapport mondial de suivi, et ont maintenu que le Groupe était en voie de devenir un mécanisme efficace. Le Groupe a engagé l'UNESCO à "continuer à jouer un rôle clé dans la coordination de l'EPT" et a demandé aux autres organisations internationales de "continuer à soutenir le rôle de l'UNESCO dans le renforcement de l'EPT". Le Groupe a également demandé à l'UNESCO de "revoir et renforcer sa capacité de coordination" et de "nouer des liens plus effectifs entre le Groupe de travail sur l'éducation pour tous, le Groupe de haut niveau et le Groupe de partenaires de l'Initiative [de mise en œuvre] accélérée [de l'EPT]". Un défi particulier à relever consiste à améliorer la visibilité et l'impact politiques du Groupe en s'assurant que les organisations multilatérales et les pays industrialisés y soient effectivement représentés à un haut niveau. Il s'agit aussi à ce propos de faire en sorte que le programme du Groupe soit plus ambitieux et gagne en influence face aux nouveaux problèmes mondiaux et, en particulier, aux Objectifs de développement du Millénaire.

64. Le Groupe de travail sur l'EPT a été créé pour être substitué aux "groupes de travail sur chacun des objectifs adoptés à Dakar" qui étaient prévus dans le Cadre d'action de Dakar. L'UNESCO l'a destiné à l'origine à remplir une double mission, normative et de mise en réseau - autrement dit à être "un forum de consultation et de discussion" entre partenaires de l'EPT en vue d'influer "sur la conception et l'adoption des stratégies nécessaires à la traduction des engagements politiques exprimés en faveur de l'EPT en actions concrètes" (Rapport de la Première réunion du Groupe de travail, Avant-propos), ainsi qu'un "organe informel et consultatif ... [destiné à] entretenir et ... renforcer les partenariats entre tous les acteurs engagés dans la mise en œuvre du Cadre d'action de Dakar" (Rapport de la Deuxième réunion du Groupe de travail, Introduction). Le Groupe de travail tient chaque année au Siège de l'UNESCO une réunion à laquelle participent des professionnels de l'éducation de premier plan venant d'un éventail représentatif de partenaires de l'EPT : ministères de l'éducation d'États membres, organismes donateurs multilatéraux et bilatéraux, organismes régionaux, organisations de la société civile et secteur privé. Un effort particulier est fait pour y faire participer des organismes régionaux et des organisations de la société civile du Sud.

65. Au cours des cinq réunions qu'il a tenues à ce jour, le Groupe de travail a concentré son rôle de "consultation et de discussion" sur toute une gamme de sujets et thèmes intéressant les évolutions actuelles du mouvement mondial pour l'EPT. Il débat à chaque réunion de l'ordre du jour de la réunion du Groupe de haut niveau qui suit. Les réunions du Groupe de travail sont jugées fructueuses par les participants, qu'il n'est pas difficile d'y attirer nombreux. En offrant à des professionnels de l'éducation de haut niveau de pays variés et à divers partenaires extérieurs clés l'occasion d'échanger informations et opinions sur les évolutions et problèmes de l'heure concernant

l'EPT, le Groupe de travail remplit à l'évidence une utile fonction de mise en réseau pour les participants. Toutefois, le suivi systématique de ses recommandations est entravé par l'incapacité des partenaires de l'EPT de convenir de tâches et missions précises à accomplir dans un délai déterminé.

(v) *Suivi*

66. L'UNESCO a facilité la publication du Rapport mondial de suivi sur l'EPT qui s'est maintenant fermement imposé comme un document analytique de haute qualité, propre à faire autorité. Ce rapport vise essentiellement à informer à chacune de ses réunions le Groupe de haut niveau des avancées, ou de l'absence d'avancées, vers les six objectifs fixés à Dakar. Il est pour le Groupe un moyen de tenir la communauté internationale comptable de ses engagements en faveur du soutien et du financement de l'EPT dans les pays en développement. Ce rapport a contribué à attirer l'attention sur l'EPT et a rehaussé la réputation de l'UNESCO.

67. La principale base des délibérations du Groupe de haut niveau a été dès sa première réunion ce Rapport mondial annuel de suivi qui est élaboré par une équipe indépendante d'experts venant du monde universitaire et d'analystes des politiques de l'éducation hébergés au Secteur de l'éducation de l'UNESCO, et dont le financement provient de sources extrabudgétaires (Allemagne, Irlande, Pays-Bas, Norvège, Suède et Royaume-Uni). Ce rapport est tributaire de l'étendue et du caractère plus ou moins détaillé de l'information (tant quantitative que qualitative) auxquels ses auteurs peuvent avoir accès sur les progrès accomplis à travers le monde dans la réalisation des objectifs de l'EPT. Pour ce qui est des données statistiques, la source clé en est l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU), et le maintien d'une coopération étroite entre l'équipe chargée du Rapport mondial et l'ISU est l'une des conditions du bon établissement du Rapport. Lorsqu'il y a lieu, les auteurs du Rapport complètent et/ou enrichissent les apports de l'ISU en s'adressant à d'autres sources au sein de l'UNESCO et à l'extérieur, par exemple à l'OCDE, au PNUD, à l'UNICEF et à la Banque mondiale. Le Rapport mondial a reçu au plan international un accueil extrêmement favorable de la part des partenaires de l'UNESCO pour l'EPT et des médias des pays développés et en développement et il représente à l'évidence une publication phare majeure de l'Organisation. Il fait néanmoins l'objet de certaines réserves de la part du Secteur de l'éducation de l'UNESCO même. L'une des raisons en est qu'il est apparemment prompt à critiquer l'action menée par l'UNESCO dans le suivi de Dakar mais qu'il l'est moins en ce qui concerne les efforts de partenaires de l'UNESCO tels que le PNUD, l'UNICEF et la Banque mondiale, voire ceux de telle ou telle agence d'aide bilatérale. Une autre raison est que selon une opinion qui a cours dans certains services de l'Organisation, les contributions des experts de l'UNESCO ne sont pas appréciées à leur juste valeur. Ces points devront être tirés au clair pour que l'UNESCO reconnaisse plus pleinement le Rapport comme sien et en exploite mieux les analyses et les conclusions pour orienter à l'avenir ses politiques et programmes.

68. Ce rôle joué par l'ISU dans la fourniture de données et d'analyses statistiques destinées au Rapport mondial fait partie de sa mission plus générale d'assistance aux États membres et à leurs partenaires internationaux dans le suivi des avancées vers les objectifs de Dakar. Plusieurs autres organismes participent également au suivi et à l'analyse statistiques des progrès de l'éducation au niveau international, notamment la Division de statistique de l'ONU, la Banque mondiale, l'OCDE et EUROSTAT, avec lesquels l'ISU entretient d'étroites relations. Les instituts de l'UNESCO s'occupant d'éducation, en particulier l'IPE et l'IUE, ont également des intérêts dans ce domaine. Depuis Dakar, l'ISU a amélioré la couverture de ses enquêtes et les délais de communication de ses données tout en travaillant à affiner les indicateurs existants et à en élaborer de nouveaux pour suivre les progrès vers les objectifs de Dakar, en particulier s'agissant de l'alphabétisation et de l'éducation des adultes, de l'achèvement des études primaires, de la petite enfance, de l'acquisition des compétences nécessaires dans la vie courante et des enfants déscolarisés. L'Institut doit, dans

ces domaines et dans d'autres intéressant les objectifs de Dakar, relever des défis qui sont formidables, en particulier parce qu'ils sont étroitement liés à la nécessité de renforcer les capacités statistiques dans de très nombreux pays. Quant à la capacité de l'ISU d'aider ces pays à répondre aux besoins susmentionnés, elle se limite actuellement à un réseau insuffisant de conseillers régionaux (3) et à un projet de renforcement des capacités statistiques mené dans 11 pays participant à l'IMOA au moyen de financements extérieurs (UE, ACIDI).

(vi) Mobilisation de ressources

69. Après Dakar, l'UNESCO a déployé un premier effort pour influencer sur les modalités de traitement du problème de la mobilisation de ressources. À l'automne 2000 par exemple, le Directeur général a prononcé, à une réunion du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE, une allocution où il préconisait d'accroître les flux d'aide en direction des pays en développement afin de faciliter les progrès de l'EPT. En outre, l'UNESCO s'est efforcée de promouvoir l'idée, inscrite dans le Cadre d'action de Dakar, du lancement d'une "initiative mondiale" destinée à mobiliser des ressources. Cette dernière entreprise a par la suite été supplantée par l'IMOA. Il convient de noter qu'en particulier durant la période 2000-2003, des ONG internationales telles qu'Oxfam ont plaidé très activement pour que s'accroisse la mobilisation mondiale de ressources en faveur de l'EPT.

70. L'Initiative de mise en œuvre accélérée de l'éducation pour tous (IMOA) pilotée par la Banque mondiale constitue à l'évidence le plus important mécanisme de financement mondial de l'EPT mis au point à ce jour. L'UNESCO a contribué à modérer la version initiale de l'IMOA, ainsi que ses récentes évolutions depuis la réunion des partenaires de l'Initiative à Oslo (novembre 2003), c'est-à-dire son extension à tous les pays à faible revenu et la création d'un "Fonds catalytique" multidonateurs ainsi que d'un fonds pour la préparation de programmes. Comme cela a été démontré lors de la dernière réunion du Groupe de travail sur l'EPT (UNESCO, 20-21 juillet 2004), l'Initiative évolue encore actuellement afin de prendre en compte la nécessité de mettre en place une bonne planification dans les secteurs éducatifs nationaux et de développer les capacités nationales en conséquence. Tout en contribuant à rendre l'IMOA plus souple et à lui donner une base plus large, l'UNESCO est consciente des limites de cette initiative et devrait s'efforcer de faire davantage pour la compléter de diverses manières. Elle compte mettre un accent accru sur les problèmes de mobilisation des ressources qui se posent aux pays dans le cadre et en dehors de l'IMOA et aussi déterminer si les gouvernements travaillent à renforcer leurs budgets d'éducation, en particulier en faveur de l'EPT.

71. L'attention doit également se porter sur trois aspects, qui sont actuellement cruciaux, de la mobilisation de ressources pour l'EPT : premièrement, les nouvelles modalités de financement (IFF, MCA, Commission du Royaume-Uni pour l'Afrique, etc.) ; deuxièmement, les problèmes de capacités d'absorption ; et troisièmement, les questions relatives à la contribution des donateurs, à la coordination et à l'harmonisation au niveau des pays.

(vii) Initiatives phares en faveur de l'EPT

72. En tant qu'institution chargée de la coordination internationale de l'EPT, l'UNESCO s'efforce de s'assurer que les initiatives entreprises par différents partenaires dans ce domaine sont cohérentes et en accord avec le Cadre d'action de Dakar. Dans ce contexte, l'UNESCO pilote et appuie diverses initiatives phares de manière qu'elles contribuent à la réalisation d'un ou plusieurs des objectifs et buts de l'EPT au niveau des pays. Il existe actuellement neuf programmes phares pour l'EPT qui concernent : l'impact du VIH/sida sur l'éducation ; la protection et l'éducation de la petite enfance (EPPE) ; les handicaps et l'éducation intégratrice ; l'éducation pour les populations rurales ; l'éducation en situation d'urgence et de crise ; la concentration des ressources pour une santé

scolaire efficace (FRESH) ; les enseignants et la qualité de l'éducation ; l'Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles (UNGEI) ; et l'alphabétisation dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation.

73. Si certaines de ces initiatives phares bénéficient d'un soutien plus actif que d'autres de la part de leurs différents partenaires, toutes n'en consacrent pas moins un principe important qui n'a été que partiellement reconnu dans la conception du programme de l'UNESCO relatif à l'éducation - à savoir que la concentration des ressources et de l'énergie de l'Organisation sur certains besoins éducatifs prioritaires qui préoccupent un grand nombre d'États membres et sont de nature à intéresser les partenaires internationaux de l'UNESCO est susceptible de créer des effets de synergie dans l'ensemble du mouvement pour l'EPT. Dans de nombreux domaines du programme actuel de l'Organisation relatif à l'éducation, dont certains sont déjà liés à des initiatives phares, les possibilités de générer ces effets sont latentes et ne sont pas pleinement exploitées faute d'effectifs en personnel et de budgets suffisants.

2. Coordination aux niveaux national, sous-régional et régional

74. L'UNESCO facilite le resserrement des liens entre la coordination de l'EPT au niveau international d'une part et aux échelons régional et sous-régional de l'autre de manière à traduire les recommandations du Groupe de haut niveau en stratégies et actions adaptées aux contextes nationaux et régionaux. Sans être physiquement présente dans tous les pays, elle concentre résolument ses activités en matière d'EPT sur l'échelon national, en particulier dans les pays de l'E-9 et autres "pays clés" qui sont prioritaires à cet égard. Ses bureaux multipays et ses bureaux régionaux renforcent cet accent mis sur l'échelon national tout en favorisant les effets bénéfiques de l'établissement de cadres sous-régionaux et régionaux et des évolutions associées qui influent sur l'action et la coordination de l'EPT.

75. Au niveau national, le bilan de la coordination de l'EPT est plutôt différencié et inégal. L'UNESCO mène une action coordonnatrice vigoureuse, créative et aux effets catalytiques dans quelques pays comme le Viet Nam, le Cambodge, le Mozambique, le Nigéria et le Brésil mais ailleurs, en raison notamment d'une faible présence de ses bureaux hors Siège d'une part et de la position relativement forte de ses partenaires d'autre part, ce sont d'autres organismes ou donateurs qui jouent le rôle moteur dans la coordination au niveau des pays. En fait, l'UNESCO doit faire davantage pour encourager les gouvernements à assumer la coordination de l'EPT au niveau des pays. Pour appuyer leurs activités, l'UNESCO a besoin de disposer de davantage de fonds et d'experts dans ses bureaux multipays, dans les "pays clés" (y compris les pays de l'E-9) et dans ceux en situation d'après-conflit comme l'Afghanistan, l'Iraq, le Soudan, la Sierra Leone, la République démocratique du Congo et le Libéria.

76. Un important engagement pris à Dakar consiste à appuyer le développement des forums sur l'EPT aux niveaux national, sous-régional et régional (Cadre d'action de Dakar, paragraphe 18). Bien que l'UNESCO ait été en mesure d'apporter un soutien à ces forums, ceux-ci n'ont pas tenu toute leur promesse. Compte tenu de la faiblesse des ressources humaines et matérielles à la disposition de l'Organisation, il s'est révélé particulièrement difficile de mettre pleinement en œuvre toute la série d'activités prévues à Dakar, en particulier dans les deux régions plus particulièrement ciblées : l'Afrique et l'Asie du Sud. Par ailleurs, l'UNESCO a pu tirer parti d'évolutions régionales comme la création du NEPAD et de l'Union africaine qui ont à l'évidence joué un rôle de catalyseur dans les progrès du programme global de l'EPT. Instaurer un haut niveau de coordination et de motivation par le biais des forums sur l'EPT demeure néanmoins une gageure dans ces régions et dans d'autres. Si curieux que cela paraisse, au niveau des pays il s'est révélé difficile d'attirer et de mobiliser le soutien de donateurs bilatéraux en faveur de ces efforts.

ÉLABORATION DE POLITIQUES, SENSIBILISATION ET COMMUNICATION

77. L'UNESCO s'est efforcée de diverses façons de promouvoir l'élaboration de politiques d'EPT, et le dialogue, notamment dans le cadre de débats consacrés à des questions clés (par exemple l'éducation de qualité) lors des réunions des organes directeurs de l'Organisation. Les réunions du Groupe de haut niveau et du Groupe de travail ont été conçues dès le départ comme autant d'occasions de faire progresser le débat relatif à l'EPT et, si possible, d'avancer sur la voie d'un consensus entre les partenaires de l'EPT. Le Rapport mondial sur le suivi de l'EPT a, bien entendu, grandement stimulé un débat éclairé sur les tendances et les problèmes de l'EPT non seulement au sein, mais aussi au-delà du Groupe de haut niveau. Avec les publications émanant des instituts pour l'éducation, de l'ISU et des bureaux hors Siège, il a fourni d'importants arguments en faveur d'une réforme des politiques à la lumière de l'observation des faits. D'autres mécanismes relatifs à l'EPT, comme les programmes phares et les forums EPT organisés aux niveaux national et sous-régional, sont autant d'autres occasions de procéder à une réflexion et un échange de vues sur les politiques d'EPT. Par le biais de conférences et de publications, les bureaux régionaux pour l'éducation et les autres bureaux hors Siège de l'UNESCO ont également encouragé l'élaboration de politiques d'EPT et le dialogue dans les pays et les régions qu'ils desservent. Dans le même temps, bien que ne portant pas exclusivement sur l'EPT, un certain nombre de réunions, comme celles de la Conférence internationale de l'éducation organisées par le BIE et du Groupe international de travail sur l'éducation (GITE) organisées par l'IIPE, y ont consacré d'importants travaux.

78. Si l'UNESCO a défini sa propre position sur certaines questions concernant l'EPT, comme le droit à l'éducation, les langues et l'éducation, et l'éducation en situation de postconflit et d'urgence, elle s'est essentiellement efforcée, dans l'ensemble, de créer des occasions et d'assurer des contextes propices au dialogue. C'est là une fonction utile et nécessaire, mais il est d'autres aspects de l'élaboration des politiques et du dialogue auxquels l'UNESCO ne s'est pas attachée avec la même énergie et la même détermination. Elle ne s'est notamment pas imposée à l'avant-garde du débat mondial sur l'EPT en faisant preuve d'initiative dans le traitement des questions essentielles et en assumant un rôle directeur dans l'élaboration des politiques. L'UNESCO doit à l'évidence s'employer davantage à conférer une rigueur et un dynamisme accrus au dialogue sur l'EPT et faire preuve de plus de hardiesse dans son analyse des problèmes et controverses que suscite l'EPT ainsi que des solutions qu'il est possible de leur apporter. Elle doit donc, au-delà de la recherche du consensus, jouer un rôle plus créatif et peut-être plus provocateur, à la pointe du débat et de l'élaboration des politiques d'EPT.

79. Au sein du mouvement pour l'EPT, le travail de sensibilisation de l'UNESCO a principalement obéi à un double souci : premièrement, encourager l'adhésion aux six objectifs de Dakar et leur réalisation, et, deuxièmement, harmoniser les approches adoptées par les partenaires de l'EPT à tous les niveaux. Sur l'un et l'autre de ces deux points, une certaine réussite a couronné le travail accompli par le Siège (site Web, bulletin d'information, vidéos, brochures, etc.) et par les bureaux hors Siège, qui se sont surtout efforcés de veiller à ce que l'EPT figure en bonne place parmi les préoccupations des pays. Il est toutefois souhaitable qu'elle renforce l'impact et élargisse la portée de son action ; pour cela, il faudra former le personnel, notamment à l'utilisation des médias. Il est important également que l'UNESCO adopte une démarche fondée sur la collaboration avec ses principaux partenaires, comme la Banque mondiale et l'UNICEF, et mette au point une stratégie commune de communication en faveur de l'EPT et de la réalisation des Objectifs de développement du Millénaire concernant l'éducation.

80. Certains succès remarquables ont été enregistrés s'agissant de faire passer le "message de l'EPT" dans son ensemble, deux exemples très différents de réussite à cet égard étant le Rapport mondial sur le suivi de l'EPT et la mobilisation à laquelle a donné lieu dans de nombreux pays la Semaine mondiale d'action pour l'EPT (grâce à la Campagne mondiale pour l'éducation, à laquelle l'UNESCO participe étroitement). Tout en continuant à travailler en étroite liaison avec la Campagne globale et d'autres partenaires, l'UNESCO doit faire preuve de plus de dynamisme dans la définition de l'action de sensibilisation en faveur de l'EPT à mener de façon générale et, plus précisément, dans les domaines qu'elle juge devoir faire l'objet d'une attention accrue. À cette fin, le Secteur de l'éducation doit travailler en étroite liaison avec BPI et d'autres secteurs, en particulier le Secteur de la communication et de l'information.

IV. CONCLUSIONS : LES MOYENS D'ALLER DE L'AVANT

Introduction : promouvoir "l'éducation pour l'équité mondiale"

81. L'Examen stratégique a eu notamment pour principal effet initial de réaffirmer clairement la place centrale et la priorité que l'UNESCO accorde à l'EPT. Il souligne la démarche globale de l'UNESCO à l'égard de l'ensemble des objectifs de l'EPT et sa volonté de concevoir l'éducation comme un droit et comme un processus se poursuivant tout au long de la vie. En d'autres termes, l'engagement de l'UNESCO en faveur de l'EPT reste entier.

82. L'Examen stratégique a également fait apparaître plusieurs domaines clés d'action où l'UNESCO pourrait avoir un impact plus fort et influencer de façon accrue sur l'ensemble de la stratégie d'EPT. La vision qui fonde et inspire cette conception d'un rôle accru est celle de l'UNESCO en tant que champion mondial de l'EPT et "catalyseur du changement", de sorte qu'elle-même et ses partenaires travaillent au mieux de leurs capacités. C'est une vision qui procède fondamentalement du mandat de Dakar, du statut de l'Organisation en tant qu'institution spécialisée des Nations Unies compétente en matière d'éducation et de l'obligation que lui fait son Acte constitutif d'édifier, grâce à la coopération internationale, un monde pacifique et plus équitable, notamment dans le domaine de l'éducation.

83. Dans la période à venir, l'UNESCO s'emploiera immédiatement à accroître sa capacité d'orienter le programme de l'EPT à tous les niveaux de façon à mieux l'adapter aux besoins et aux aspirations en matière d'éducation des groupes marginalisés, défavorisés et des pauvres. Plaçant son action sous le signe de "l'éducation pour l'équité mondiale", l'UNESCO défendra de façon plus dynamique des politiques et programmes éducatifs en faveur des pauvres, conçus dans un souci d'équité et prenant en compte les préférences communautaires. L'UNESCO devra travailler à renforcer sa capacité :

- de sensibilisation, de communication, de suivi et d'analyse des politiques afin d'encourager le dialogue, de stimuler la réforme et de susciter un engagement politique accru en faveur de l'EPT ;
- de coordination, de mobilisation et d'établissement de partenariats à tous les niveaux afin d'améliorer la convergence et la cohérence des activités des différents partenaires de l'EPT ;
- d'exécution efficace de programmes et de projets au niveau national, en améliorant la performance des systèmes de prestation, et en encourageant la décentralisation et l'engagement des communautés locales, en faisant plus particulièrement appel à la collaboration de la société civile.

84. La capacité d'action de l'UNESCO dans ces domaines dépendra en partie de changements internes d'orientation, et des ajustements en termes de personnel et de budget qu'ils entraîneront, mais il est clair qu'elle aura besoin d'un soutien extérieur pour remplir son rôle ainsi élargi. Ce soutien, qu'il est urgent de lui fournir, devra être examiné et précisé ultérieurement. Quelques indications sont néanmoins données dans le présent document concernant les scénarios envisagés pour ce renforcement.

85. Les conclusions ci-après, y compris les indications concernant ce qu'il convient de faire pour que le suivi de Dakar soit mieux assuré par l'UNESCO, sont présentées de façon à correspondre à l'analyse figurant dans le chapitre précédent. Les principales sections de ce chapitre final sont les suivantes : placer l'EPT au cœur du travail de l'UNESCO ; aider les pays à atteindre les objectifs d'EPT ; coordonner l'action des partenaires de l'EPT et préserver la dynamique de leur collaboration ; enfin, formulation de politiques, sensibilisation et communication.

METTRE L'EPT AU CŒUR DE L'ACTION DE L'UNESCO

1. Stratégie, programme et budget de l'UNESCO

86. Les propositions préliminaires du Directeur général concernant le Programme et budget pour 2002-2007 (document 33 C/5) font l'objet d'un document distinct et le Conseil exécutif en débattera séparément. Elles se fondent sur un long processus de consultation auquel ont participé, en particulier, les États membres, les commissions nationales pour l'UNESCO et des ONG. Elles s'inspirent également de l'examen stratégique. En principe, grâce aux conclusions des deux débats, on pourra parvenir à une approche commune et synthétique de l'élaboration du Projet de programme et de budget pour l'éducation.

87. À cet égard, l'examen stratégique pose trois principes clés qui rejoignent les trois objectifs stratégiques de l'UNESCO en matière d'éducation : équité, qualité et maîtrise. Il est proposé de faire en sorte que ces trois principes guident le choix des activités d'EPT pour 2006-2007 :

- (i) **Équité** : La promotion par l'UNESCO du droit à l'éducation - pilier normatif de l'EPT - doit se traduire dans des orientations de programme concrètes. Ceux qui pâtissent du déni ou de la limitation de ce droit sont en proportion excessive les pauvres, les groupes difficiles à atteindre, les filles et les femmes, et les handicapés, en particulier en Afrique subsaharienne, en Asie du Sud et dans les pays en situation d'après-conflit. Étendre les bénéfices de l'EPT aux populations touchées par l'analphabétisme et l'abandon scolaire, que ce soit en zones rurales ou urbaines, sera une grande priorité pour l'UNESCO dans son action et ses efforts pour promouvoir l'EPT. Elle renforcera cette priorité donnée à l'équité à travers toutes ses activités et aidera les pays à garantir le droit à une éducation de base de qualité pour tous. À cette fin, on a récemment procédé à des redéploiements de personnel pour répondre aux demandes d'aide toujours plus nombreuses des États membres visant l'établissement ou la révision de leur législation sur l'enseignement gratuit et obligatoire. En outre, on s'efforcera de prêter en priorité une attention renouvelée aux enfants connaissant des situations difficiles, en particulier aux habitants des taudis, enfants des rues, enfants touchés par l'épidémie de VIH/sida et handicapés. Pour ce faire, il faudra concevoir et utiliser des approches novatrices et souples pour atteindre les marginalisés et les handicapés.
- (ii) **Qualité** : L'éducation de base doit être une éducation de qualité : qualité des méthodes, des contenus, des structures, de l'environnement, des résultats. Elle doit conduire à une meilleure qualité de vie pour les enseignés, leurs familles et leurs communautés. Elle

doit concorder avec les besoins d'aujourd'hui et les forces mondialisatrices actuelles. Elle doit contribuer à promouvoir des valeurs universellement partagées, donner accès à un travail décent et productif, aider à combattre ce fléau qu'est le VIH/sida, permettre l'instauration de sociétés du savoir et une pleine exploitation de toutes les possibilités offertes par les TIC. Elle doit être suivie comme il convient en vue de résultats. L'UNESCO donnera la priorité aux programmes qui prennent en considération la qualité, s'inspirant du Rapport Delors, en particulier s'agissant de l'importance d'apprendre à vivre ensemble en paix, en harmonie et dans un respect mutuel.

- (iii) **Maîtrise** : Ainsi qu'il a été souligné à Dakar "le cœur de l'activité d'EPT se situe au niveau national". L'EPT doit reposer sur une volonté politique et un engagement résolu, ainsi que sur une gouvernance et une gestion de l'éducation saines, étayés par un dialogue vrai, documenté et suivi entre tous les acteurs et partenaires de l'éducation - notamment gouvernements, donateurs, organisations internationales, enseignants, société civile et secteur privé. De la sorte l'UNESCO ne s'emploiera pas à promouvoir l'EPT uniquement à l'échelle mondiale. Elle aidera les pays et les populations à traduire en action les objectifs d'EPT et favorisera à tous les niveaux un dialogue aux interlocuteurs multiples pour inscrire dans les faits l'engagement capital pris à Dakar : "Nous l'affirmons : aucun pays qui a pris un engagement sérieux en faveur de l'éducation pour tous ne verra ses efforts contrariés par le manque de ressources" (Cadre d'action de Dakar, paragraphe 10).

88. Au cours de la période 2002-2007, il sera par ailleurs dûment reconnu que l'EPT est un engagement à l'échelle de l'Organisation, structurant "les activités futures de l'ensemble de l'Organisation" (31 C/4, paragraphe 50). En conséquence, il est proposé de veiller à ce que la contribution de tous les grands programmes à la promotion de l'EPT et des activités d'EPT gagne en visibilité et en efficacité lors du prochain exercice biennal, les mécanismes appropriés étant imaginés pour assurer les conseils et les consultations stratégiques.

89. Une stratégie pour la période 2005-2015 et un plan de réalisation des missions d'EPT correspondant seront mis au point, en étroite liaison avec l'élaboration des plans d'application de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation et de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable. Des consultations seront organisées avec les gouvernements nationaux, les institutions des Nations Unies, les donateurs et les organismes de la société civile pour établir un scénario année par année de l'action visant l'EPT sur une période décennale. Ces délibérations s'inséreront dans les préparatifs du document 33 C/5, en particulier pour tenir compte plus fidèlement des réalités nouvelles et des questions qui se font jour ainsi que des besoins des groupes les plus vulnérables et défavorisés.

90. En ce qui concerne le financement extrabudgétaire de l'EPT, l'UNESCO s'emploiera à aligner les contributions extrabudgétaires sur le Programme et budget ordinaire au Siège, dans les instituts et les bureaux hors Siège. Il importera tout particulièrement d'introduire de la souplesse pour faire face aux imprévus, tels que catastrophes naturelles et situations d'après-conflit.

2. Restructuration et modernisation de l'organisation de l'EPT

Structure

91. Pour le moment, le renforcement et la relance des efforts de l'UNESCO en vue de l'EPT n'exigeront pas de restructuration majeure de l'Organisation, mais certains aménagements se révéleront sans doute nécessaires un jour, et l'on continuera de suivre la situation pour faire en sorte que l'Organisation s'acquitte plus efficacement de son mandat en matière d'EPT. À l'heure actuelle,

le plus important est que tout ce qui constitue son potentiel éducatif soit mobilisé et coordonné méthodiquement et collégalement, sous l'autorité de l'ADG/ED. Un groupe de coordination de hauts responsables de l'EPT comprenant les chefs des instituts essentiels et les directeurs des bureaux régionaux pour l'éducation, présidé par l'ADG/ED, sera chargé d'établir des liens plus solides entre la coordination internationale et les activités de programme de l'UNESCO consacrées à l'EPT, spécialement en ce qui concerne le rôle de prestataire d'assistance technique qu'elle joue auprès des États membres pour les aider à réaliser les objectifs de Dakar.

92. S'agissant plus particulièrement des instituts d'éducation, aucun effort ne sera épargné pour faire en sorte que leurs travaux cadrent avec la stratégie globale d'EPT menée par l'UNESCO, au Siège et sur le terrain. Les bureaux hors Siège devront tirer parti des atouts et de l'expertise des instituts pour anticiper l'avenir dans le cadre des documents C/4 et C/5.

Intersectorialité

93. Une collaboration intersectorielle plus vigoureuse s'impose à l'évidence pour l'EPT ; à cette fin, l'Équipe spéciale sur l'EPT sera réactivée, sous la présidence du Directeur général, pour affermir et renforcer l'engagement de toute la maison en faveur des objectifs de l'EPT et des processus qui y sont liés. En outre, l'EPT figurera régulièrement en bonne place à l'ordre du jour des principales réunions internes de décideurs, comme la Direction générale et le Collège des ADG.

94. Des approches plus intégrées de la programmation de l'EPT seront encouragées pendant la préparation du 33 C/5 à travers les initiatives conjointes, les thèmes transversaux et les activités interdivisions. Les interconnexions entre l'alphabétisation et la culture constituent l'un des domaines qu'il faut à l'évidence creuser encore, de même que le rôle de la science et de l'éducation scientifique au sein d'ESD et celui de CI dans la formation à l'intention des médias concernant l'EPT. Outre la poursuite et l'élargissement éventuel des axes d'action du 32 C/5, de nouvelles activités intersectorielles pourraient être envisagées, suivant certaines suggestions faites au cours des consultations régionales, sur les questions suivantes : formation des enseignants et TIC, éducation à la prévention du VIH/sida, éducation en vue du développement durable, multilinguisme, promotion de la collecte et de l'utilisation de données de qualité pour éclairer la décision.

Décentralisation

95. Il faut réduire et même combler les lacunes qui subsistent dans la dotation en personnel du réseau des bureaux hors Siège. Le Directeur général étudiera aussi la possibilité d'introduire de nouvelles modalités qui puissent permettre aux unités hors Siège de mobiliser l'expertise de haut niveau requise pour dispenser les services clés et remplir les fonctions essentielles (en faisant appel, par exemple, à des équipes consultatives itinérantes pour certaines questions).

96. En outre, il faut améliorer la coordination entre le Siège et les bureaux hors Siège, surtout en vue de renforcer l'exécution du programme d'éducation dans les bureaux multipays et les bureaux nationaux de pays clés. Comme ce doit être là l'une des premières priorités, les capacités de ces bureaux seront renforcées, à la fois par une augmentation de leurs effectifs et par la formation. La formation des personnels hors Siège aux objectifs, pratiques et procédures du DSRP, du BCP et du PNUAD sera renforcée, comme c'est déjà prévu sur l'enveloppe de 6 millions de dollars destinée au perfectionnement du personnel (32 C/5).

97. L'UNESCO améliorera d'urgence et en priorité la décentralisation des personnels de l'éducation dans trois directions :

- vers les bureaux multipays par une politique de rotation, en reclassant ces postes, le cas échéant, pour tenir compte de la nécessité d'apporter une aide de haut niveau aux pays considérés ;
- dans/en faveur des pays prioritaires pour les activités d'EPT et en faveur des "créneaux" du programme de l'UNESCO ;
- dans les domaines correspondant à des thèmes reconnus prioritaires, comme la planification, la gestion et les statistiques de l'éducation.

98. On cherchera à obtenir des fonds extrabudgétaires et/ou des détachements de personnel d'autres institutions et de pays donateurs pour renforcer ce processus. L'affectation provisoire de membres du personnel des instituts de l'UNESCO à des bureaux régionaux et bureaux multipays sera également encouragée.

99. L'UNESCO, on l'a vu, a lancé une opération consistant à établir le profil des personnels de l'éducation pour s'assurer que les domaines prioritaires du programme sont dotés d'effectifs suffisants et pour combler les lacunes dans les domaines essentiels ou négligés. Avant tout, il faut que la stratégie de l'Organisation en matière de perfectionnement professionnel corresponde à l'interface entre les types d'expertise dont elle a besoin et les profils des membres de son personnel.

AIDER LES PAYS À RÉALISER LES OBJECTIFS D'EPT

(a) Planification de l'EPT au niveau des pays : vers une approche intégrée des processus de planification

100. Il faut réorienter l'approche qu'a l'UNESCO de la planification de l'EPT (EPS/IPE/bureaux régionaux) en adoptant une démarche plus solidement fondée sur l'équité qui concorde avec le Cadre d'action de Dakar et avec la priorité donnée aux plus défavorisés. En même temps, et de façon systématique, les efforts de planification de l'EPT déployés par l'UNESCO doivent être mieux intégrés dans les plans du Secteur de l'éducation, dans les stratégies de développement nationales et les DSRP.

101. On se concentrera davantage sur les interventions dans les pays de l'E-9, les pays en situation d'après conflit, les PMA et les pays de l'Afrique subsaharienne et de l'Asie du Sud. L'UNESCO s'efforcera de donner des conseils de politique générale reposant sur des éléments probants en utilisant des données extraites du Rapport mondial de suivi de l'EPT et des rapports de l'ISU. Elle veillera à promouvoir encore les concertations sur l'action à mener et la participation active de la société civile et des collectivités locales aux processus d'élaboration des politiques et de planification aux niveaux national, sous-national et local.

102. L'UNESCO consolidera son approche de la planification de l'EPT en insistant sur le renforcement des capacités nationales de planification et sur la pleine intégration de chacun des six objectifs d'EPT dans les plans du Secteur de l'éducation, dans les cadres de développement national et les DSRP, le cas échéant. En mettant à profit ses propres ressources et des concours supplémentaires, elle cherchera à renforcer ses activités au niveau des pays, en partenariat avec la Banque mondiale, les institutions des Nations Unies et des donateurs bilatéraux, en privilégiant nettement la formation axée sur la rénovation des systèmes et le renforcement des institutions à tous les niveaux. Elle s'efforcera d'améliorer les capacités des ministères de l'éducation, notamment dans les domaines de la concertation sur les mesures à prendre, de la planification, de la gestion des

politiques et des statistiques. Elle consacrera des efforts accrus à la promotion d'une collaboration interministérielle utile à l'EPT.

103. Les instituts de l'UNESCO pour l'éducation et l'ISU seront invités à renforcer leur contribution par une décentralisation accrue de leurs programmes de formation et de développement des capacités. Ils travailleront avec les unités hors Siège, en particulier les bureaux multipays et les bureaux nationaux clés, et leur prêteront leur concours, de même qu'ils renforceront les établissements de formation nationaux et régionaux.

(b) Créneaux et priorités programmatiques

104. Tout en admettant que beaucoup a été fait au cours des quatre dernières années pour axer le Programme et budget de l'UNESCO dans son ensemble sur le défi de l'EPT et sur les objectifs de Dakar en particulier, il subsiste encore quelques "créneaux" où l'apport de l'Organisation au niveau des pays pourrait bien être important. En prêtant une plus grande attention à ces domaines, on donnerait plus de visibilité à la politique d'EPT de l'UNESCO tout en positionnant plus clairement l'EPT dans la conception holistique et systématique d'une éducation intégrée, tout au long de la vie et fondée sur les valeurs propres à l'UNESCO.

105. En ce qui concerne l'avenir, l'Organisation aura en partie pour tâche de préciser clairement par quels chemins l'ensemble du Secteur de l'éducation, y compris l'enseignement secondaire, l'enseignement et la formation techniques et professionnels et l'enseignement supérieur, est engagé au plus haut point dans le processus d'EPT, et inversement. C'est particulièrement important pour répondre au besoin d'enseignants qualifiés en plus grand nombre dans l'enseignement primaire (les établissements d'enseignement secondaire et supérieur étant essentiels à cette fin) et pour s'occuper des répercussions de la hausse des taux de scolarisation et de réussite sur les types et niveaux d'instruction ultérieurs. "L'éducation de base" n'est bien entendu pas circonscrite au primaire, mais va dans de nombreux pays jusqu'au premier cycle du secondaire. L'enseignement secondaire est donc directement en jeu dans l'EPT ; par surcroît, dans le Cadre d'action de Dakar, le cinquième objectif de l'EPT (relatif aux disparités et à l'égalité entre les sexes) vise expressément l'enseignement secondaire. En attendant, les moyens de renforcer les liens entre l'enseignement supérieur et l'EPT, qui ne se limitent certainement pas à l'éducation et la formation des enseignants, sont activement étudiés dans le cadre du Programme UNITWIN/Chaires UNESCO et font l'objet d'une réunion internationale de recteurs d'université et de partenaires de l'EPT prévue pour le début de novembre 2004.

106. **Alphabétisation.** Dans le cadre de l'action en faveur de l'EPT après Dakar, ce sont jusqu'ici les objectifs relatifs à l'enseignement primaire pour tous (Objectif 2 de Dakar) et aux disparités et inégalités entre les sexes (Objectif 5 de Dakar), tous deux au nombre des ODM, qui ont surtout retenu l'attention. La mise en route de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation (2003-2012), dont l'UNESCO est l'organisme chef de file et le coordonnateur international, est destinée à la concentrer davantage sur l'alphabétisation, des adultes en particulier. Au sein de l'UNESCO, on estime que l'Organisation devrait faire davantage pour s'attaquer à ce problème, auquel son nom a été longtemps associé dans l'esprit de ses partenaires. Il ressort du Rapport mondial de suivi que l'Objectif 4 de Dakar, qui s'y rapporte, risque fort de ne pas être atteint dans un grand nombre de pays. Les besoins des femmes, qui forment les deux tiers environ des 862 millions d'adultes analphabètes recensés dans le monde, sont extrêmement préoccupants. En conséquence, l'UNESCO va mettre sur pied une initiative d'alphabétisation destinée à venir en aide, sur 10 ans, à 33 pays qui accusent un taux d'analphabétisme supérieur à 50 % et/ou comptent plus de 10 millions d'adultes analphabètes dans leur population. En l'état actuel, la répartition par région se présenterait comme suit : 6 pays de la région des États arabes, 3 d'Asie orientale et du Pacifique, 1 d'Amérique latine et Caraïbes, 6 d'Asie méridionale et occidentale et 17 d'Afrique subsaharienne. En centrant

son action sur ces pays, l'UNESCO s'efforcera de stimuler une action supplémentaire importante pour réduire l'analphabétisme, surtout chez les femmes.

107. Cette initiative s'inscrira dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation et sera intimement intégrée aux autres efforts en faveur de l'EPT ainsi qu'à la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable, qui sera lancée prochainement. Il s'agira de la raccorder aux autres initiatives et programmes des Nations Unies ainsi qu'aux travaux d'autres secteurs de l'UNESCO, et en particulier CI (utilisation des TIC, initiation à l'informatique), SHS (droits de l'homme et éducation civique) et CLT (environnements propices à l'apprentissage). Elle fera une part très importante à la collaboration, en rassemblant organismes publics, organisations communautaires, société civile, secteur privé et partenaires internationaux. Une réunion de consultation préliminaire aura lieu avec les délégations permanentes des pays candidats en septembre 2004.

108. L'Initiative pour l'alphabétisation exigera un renforcement des capacités de l'UNESCO à plusieurs niveaux : au Siège, dans les instituts (en premier lieu l'IUE et l'ISU) et, surtout, sur le terrain. Pour commencer, la priorité sera accordée aux capacités des bureaux multipays et des principaux bureaux nationaux. Dans certains cas, l'expertise existant dans le Sud, parmi les pays du groupe E-9 par exemple, sera mise à la disposition d'autres pays en développement dans l'esprit de la coopération Sud-Sud.

109. **"Vers une génération libérée du sida : une initiative mondiale pour étendre l'éducation à la prévention du VIH/sida"**. Cette initiative a été approuvée par les partenaires de l'UNESCO lors de la réunion du Comité des organismes coparrainants (CCO) du programme ONUSIDA tenue à Livingstone (Zambie) en mars 2004, avant d'être confirmée lors de la réunion du Conseil de coordination du programme ONUSIDA organisée à Genève en juin 2004. Destinée à compléter le programme de traitement dit "3 x 5" mené par l'OMS et l'ONUSIDA, elle est nécessaire et d'actualité étant donné la propagation continue du VIH/sida, en particulier en Afrique subsaharienne et en Asie.

110. L'UNESCO joue un rôle central et de chef de file dans l'initiative mondiale, qui rassemble les pratiques les plus efficaces en matière de prévention, d'éducation et de traitement. L'initiative mondiale vise à fournir des moyens à la prise de décision et à l'élaboration de politiques dans les domaines suivants : programme d'enseignement, aide aux orphelins et enfants vulnérables, modules de formation des enseignants, approches non formelles ciblant les jeunes non scolarisés, et renforcement des capacités de planification et de gestion. La conception et la mise en œuvre de l'initiative mondiale tiendra compte des résultats, conclusions et recommandations de l'évaluation externe de l'action de l'UNESCO en matière de lutte contre le VIH/sida (avril 2004).

111. **Formation pédagogique en Afrique subsaharienne.** Les pénuries d'enseignants et les aptitudes souvent insuffisantes de ceux qui sont actuellement en exercice constituent l'un des principaux obstacles aux progrès de l'EPT dans les pays d'Afrique subsaharienne. Cette situation s'est aggravée du fait de la modicité de leurs salaires et de la faible valorisation de leur statut, de leurs piètres conditions de travail et des vastes écarts entre les normes nationales minimales d'accès à l'exercice de la profession enseignante dans le primaire. La situation des enseignants pâtit également de la lente et inégale croissance économique, d'un contexte généralisé de conflits et d'instabilité, et de l'épidémie du VIH/sida. Même si l'UNESCO participe déjà à plusieurs programmes et projets en relation avec la formation pédagogique en Afrique subsaharienne, l'ampleur et l'urgence des problèmes nécessitent un renforcement très sensible de l'action, des ressources accrues, ainsi qu'un partenariat plus étendu et plus dynamique.

112. Cette initiative s'organisera autour d'une collaboration entre le Siège, le Bureau de l'UNESCO à Dakar et le Bureau régional pour l'éducation en Afrique et l'IIRCA. En collaboration étroite avec les pouvoirs publics des pays et les partenaires clés, et conformément aux cadres de développement existants comme le PNUAD, ainsi qu'en partenariat avec d'autres initiatives d'EPT comme l'Initiative de mise en œuvre accélérée (IMOA) et l'UNGEI, l'UNESCO s'emploiera à stimuler le lancement immédiat d'actions efficaces qui soient compatibles avec des programmes de plus long terme face aux problèmes concernant les enseignants. L'Organisation accordera une attention particulière aux remèdes à apporter aux pénuries d'enseignants causées par le VIH/sida et les situations d'après-conflit. Les approches seront à chaque fois adaptées aux besoins et conditions de chaque pays ; des efforts seront déployés parallèlement par l'intermédiaire des groupements sous-régionaux comme la CEDEAO, la SADC et la CEMAC pour entretenir la mobilisation et accroître les ressources.

113. Il est nécessaire d'accélérer l'action et de mettre en place des modalités novatrices, l'accent étant mis sur :

- le développement accéléré des capacités institutionnelles pour renforcer la formation initiale des enseignants ;
- les programmes axés sur les TIC, en particulier pour le perfectionnement des enseignants en poste ;
- les approches communautaires souples et énergiques destinées à développer le recrutement et la formation des enseignants, en particulier parmi les femmes et les chômeurs qualifiés ;
- l'intégration, dans toute approche de la formation des enseignants, de l'éducation à la prévention du VIH/sida, de l'éducation pour le développement durable et d'une insistance sur les compétences de base et les savoir-faire nécessaires dans la vie courante.

114. **L'éducation de qualité : priorité constante pour l'UNESCO.** A Dakar, l'UNESCO a joué un rôle de premier plan dans la défense de l'éducation de base de *qualité* pour tous en exhortant les pays à s'engager en faveur de celle-ci. Depuis lors, un long processus de consultations a été conduit qui a compris : un débat au sein du Conseil exécutif, la "Table ronde des ministres de l'éducation : promouvoir la qualité de l'éducation" durant la 32e session de la Conférence générale, des réunions régionales de ministres et de commissions nationales, des apports des bureaux hors Siège et un examen des demandes au titre du Programme de participation. Ce processus de consultation pourra se poursuivre à l'occasion de la 47e session à venir de la Conférence internationale de l'éducation à Genève ("Une éducation de qualité pour tous les jeunes : défis, tendances et priorités") ainsi que lors de la prochaine réunion du Groupe de haut niveau sur l'EPT au Brésil en novembre et de l'établissement du prochain Rapport mondial de suivi sur l'EPT, réunion et rapport qui seront axés tous deux sur la question de la qualité.

115. En s'appuyant sur ce processus de consultation, et afin de renforcer son rôle et de donner une plus grande visibilité à son action concernant cet aspect essentiel de l'EPT, l'UNESCO élaborera une politique claire pour contribuer au sixième objectif de Dakar, dans laquelle :

- elle définira son approche générale de l'éducation de qualité de manière holistique, où la "qualité" est conçue de manière globale, telle que décrite à Dakar, et comme une dimension essentielle de l'ensemble des systèmes, institutions et processus éducatifs ;
- elle fournira un cadre d'harmonisation des contributions des autres partenaires à cet objectif essentiel ;

- elle concrétisera ses propres contributions concernant le renouvellement des programmes d'enseignement, l'élaboration des contenus et matériels éducatifs, la transmission des valeurs universelles, le contrôle des acquis de l'apprentissage, ainsi que les conditions de l'éducation axée sur le développement durable et de l'équité dans l'offre éducative.

COORDINATION DES PARTENAIRES DE L'EPT ET MAINTIEN DE LA DYNAMIQUE DE LEUR COLLABORATION

1. Coordination à l'échelle internationale

116. Tout en souhaitant un mécanisme satisfaisant de suivi de la coordination internationale, les États membres participant au Forum mondial sur l'éducation de Dakar ont clairement insisté sur le fait qu'un tel mécanisme devait être "léger" conformément au Cadre d'action de Dakar qui stipule que "le cœur de l'activité de l'EPT se situe au niveau national". Parallèlement, il est de plus en plus manifeste que le rôle de coordinateur chef de file assumé par l'UNESCO doit être amélioré et assuré de manière plus ferme, proactive et créative, en s'appuyant non seulement sur le mandat confié à l'Organisation à Dakar mais aussi sur sa fonction d'institution spécialisée pour l'éducation dans le système des Nations Unies.

Renforcer les liens avec les partenaires de l'EPT

117. Même si l'UNESCO est félicitée par tous les acteurs de l'EPT pour sa coordination internationale en la matière, elle peut encore faire mieux. C'est le cas du HLG et du WG avec d'autres mécanismes liés au programme de l'EPT, ou influant sur ce dernier, comme l'IMOA et les activités relatives aux ODM. De nombreux efforts sont déjà en cours en vue de renforcer ces liens, comme les prochaines réunions consécutives du HLG et du Groupe des partenaires de l'IMOA organisées à Brasilia. La préparation des réunions au Brésil souligne l'opportunité pour le groupe actuel de sherpas des différents partenaires, axé sur le HLG, d'élargir son horizon pour devenir le mécanisme qui assurera conjointement la planification et le suivi des réunions annuelles que tiennent le HLG, le WG, l'IMOA et les organismes associés à l'UNGEI. L'UNESCO, qui mettrait sur pied et coordonnerait ce mécanisme de sherpas pour la préparation des réunions et en assurerait le secrétariat, étudie cette possibilité avec ses partenaires. Les avantages seraient considérables du fait d'une plus grande harmonisation et d'une limitation des doubles emplois. Ce groupe de sherpas renforcé orchestrerait également une réponse commune en vue de la réunion pour l'examen des Objectifs du Millénaire prévue en septembre 2005, en particulier pour les deux ODM liés à l'éducation.

118. En tant que responsable de la coordination internationale de l'EPT, l'UNESCO s'efforcera de garantir un suivi plus rigoureux des réunions du HLG et du WG. A cette fin, l'Organisation renforcera son action de persuasion, de diffusion de l'information et de sensibilisation et redoublera d'efforts pour encourager tous les partenaires de l'EPT concernés à assumer des rôles spécifiques et à s'acquitter des tâches convenues. Pour ce faire, il est nécessaire d'établir une "cartographie" plus claire des tâches réparties entre les partenaires de l'EPT au niveau international. Cette "cartographie" devrait non seulement rendre compte de la réalité présente mais encore signaler les remaniements éventuels à apporter à la répartition des tâches ainsi qu'à la définition des rôles et responsabilités de chacun. A cette fin, l'UNESCO dressera la carte de ses contributions aux initiatives internationales et des programmes phares de l'EPT qu'elle dirige, comme la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation et le programme phare sur l'éducation pour tous et les handicaps, de même que les programmes auxquels elle apporte son appui, comme l'UNGEI conduite par l'UNICEF. Parallèlement, l'UNESCO encouragera ses partenaires à élaborer des cartes

similaires, à échanger leurs résultats et à s'associer à l'Organisation dans la recherche d'une répartition plus nette du travail de chacun en matière d'EPT.

119. En ce qui concerne le financement de l'EPT, même si l'UNESCO doit compter sur ses partenaires comme la Banque mondiale et les donateurs bilatéraux en vue d'agir sur la base des promesses de financement faites par la communauté internationale à Dakar, l'Organisation ne saurait se désengager dans ce domaine. Elle poursuivra ses efforts pour façonner l'IMOA et influencer sur son développement au niveau mondial ; parallèlement, l'Organisation renforcera son engagement et sa contribution en faveur des processus de l'IMOA à l'échelon des pays. L'UNESCO intensifiera également son action pour faire connaître les besoins en ressources des pays les plus démunis et risquant de ne pas atteindre les objectifs de l'EPT. A cet égard, l'Organisation ne perdra pas de vue les tendances de l'APD en faveur de l'éducation, les modalités de l'aide et son efficacité.

Articulation avec les ODM

120. Le Directeur général se propose d'établir dans le document 33 C/5 – ce qui avait été fait systématiquement dans le 32 C/5 – une articulation précise avec les ODM, en particulier ceux qui ont un rapport direct avec les compétences de l'UNESCO, tant à l'échelle mondiale qu'à celle des pays. L'UNESCO tiendra compte des aspects spécifiques relatifs aux préparatifs en cours de la réunion d'examen des Objectifs du Millénaire, prévue pour l'année prochaine, ou qui en résultent.

121. L'UNESCO renforcera de plusieurs façons sa participation et sa visibilité dans le processus d'examen des Objectifs du Millénaire prévu en 2005 : premièrement, en assurant un haut niveau de participation (incluant l'ADG/ED) aux réunions essentielles ; deuxièmement, en renforçant immédiatement sa présence à New York par le détachement périodique au Bureau de New York d'un spécialiste de l'éducation chevronné (P-5) en poste au Secteur de l'éducation ; et, troisièmement, en choisissant une personnalité basée à New York, connaissant bien le fonctionnement du système des Nations Unies, qui plaiderait la cause de l'EPT pour le compte de l'UNESCO. Ces dispositions reposeront sur une étroite collaboration entre ERC/NYO, BSP et ED/EFA.

Suivi

122. La production de données et de statistiques sur l'éducation utiles à la prise de décision constitue l'un des avantages comparatifs les plus importants de l'UNESCO, et cela vaut notamment pour l'EPT. L'UNESCO appuiera vigoureusement les travaux de l'ISU visant à améliorer encore l'actualité et la qualité des données, et à intensifier la collecte des données par les pays grâce au renforcement des capacités dans les États membres ; à ces fins, l'UNESCO étoffera son réseau de fonctionnaires en poste au niveau régional. Les instituts de l'éducation, notamment le BIE, l'IIPE et l'IUE, continueront aussi d'apporter leur contribution au processus de suivi de l'EPT.

123. L'UNESCO continuera d'apporter un appui pour l'établissement et la production du Rapport mondial de suivi sur l'EPT, tout en respectant son indépendance rédactionnelle. En même temps, on encouragera toutes les composantes de l'Organisation à "s'approprier" le rapport en intégrant ses conclusions et analyses et en les incorporant dans les travaux en cours. En outre, les apports et contributions de l'UNESCO au processus d'établissement du rapport se feront selon des modalités plus structurées de façon à présenter des positions et des approches institutionnelles concertées. Tout en s'appuyant sur le succès du Rapport mondial de suivi sur l'EPT, l'UNESCO s'efforcera :

- de veiller à ce que ce Rapport devienne un outil décisionnel plus accessible ;
- de maintenir et d'affiner le contenu technique et analytique du Rapport ;

- de concilier l'indépendance du Rapport et son appropriation par l'UNESCO ;
- de promouvoir et d'appuyer la publication de rapports de suivi régionaux et/ou nationaux.

124. Un examen à mi-parcours de l'EPT sera effectué au niveau régional en 2007/2008 afin d'évaluer les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs de Dakar ; il s'agira d'une phase préparatoire en vue de l'examen à mi-parcours au niveau mondial qui interviendra dans la foulée. On s'appuiera sur les enseignements tirés du processus EPT 2000 et d'autres examens, comme l'examen des ODM en 2005 et l'examen à mi-parcours de CONFINTEA (2003), pour concevoir la structure du bilan à mi-parcours des progrès réalisés en matière d'EPT.

Mobilisation des ressources

125. Dans un contexte où l'on voit se dessiner la ferme volonté des principaux pays donateurs d'accroître l'aide publique au développement (APD), exprimée en pourcentage du PNB et, en particulier, d'accroître la part de l'APD consacrée à l'éducation, surtout l'éducation de base, l'UNESCO s'emploiera :

- à assurer la contribution effective de l'Organisation à l'Initiative de mise en œuvre accélérée au niveau des pays grâce à une participation active aux plate-formes communes de coordination donateurs/pouvoirs publics ;
- à compléter l'Initiative en recherchant les moyens de financer d'autres objectifs de Dakar (par exemple, la protection et l'éducation de la petite enfance, l'alphabétisation, l'éducation de qualité) et d'aider les pays en dehors du cadre de l'Initiative ;
- à mettre en évidence les besoins de ressources des pays/populations les plus démunis et de ceux/celles qui risquent de ne pas atteindre les objectifs de l'EPT (par exemple, les pays qui sortent d'un conflit, les pays qui ne bénéficient pas de l'Initiative de une mise en œuvre accélérée et les minorités ethniques) ;
- à promouvoir les partenariats avec le secteur privé ;
- à préconiser une plus grande mobilisation nationale des ressources au service de l'EPT (à travers la Semaine d'action mondiale de l'EPT, le dialogue avec les parlementaires, etc.) ;
- à étudier de nouvelles solutions de financement de l'EPT, notamment en préconisant de faire de l'EPT une priorité dans les programmes de travail des nouvelles initiatives internationales comme le Millennium Challenge Account (MCMA), l'International Finance Facility (IFF) [le mécanisme de financement international] et la Commission pour l'Afrique (lancée par le Premier Ministre britannique en février 2004).

Programmes phares de l'EPT

126. Les conclusions de l'examen stratégique semblent indiquer la nécessité :

- d'encourager tous les partenaires des initiatives et programmes phares à accroître la cohérence et l'impact au niveau national ;
- de dresser l'inventaire des contributions de l'UNESCO à toutes les initiatives internationales et programmes phares de l'EPT ;

- de promouvoir l'intégration des programmes phares de l'EPT dans les cadres de planification et de développement au niveau des pays.

2. Coordination aux niveaux régional, sous-régional et national

127. L'accent portera notamment sur l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies régionales et sous-régionales (dont l'Initiative E-9) pour atteindre les objectifs de l'EPT au niveau national. Pour s'acquitter de sa fonction de coordination, l'UNESCO s'appuiera sur les mécanismes existants ainsi que sur les compétences techniques des bureaux régionaux et des instituts UNESCO.

128. Au niveau national, l'UNESCO prendra les mesures nécessaires afin d'intégrer son réseau élargi de bureaux hors Siège dans l'action menée par l'équipe de pays des Nations Unies, de veiller à ce qu'il apporte des contributions substantielles sur les questions relevant de ses domaines de compétence et joue un rôle de plus en plus actif et constructif dans le cadre des processus impulsés par les Nations Unies au niveau des pays - CCA, PNUAD, Initiative de mise en œuvre accélérée, DSRP - y compris dans les pays ne disposant pas d'une présence permanente de l'UNESCO. Cela suppose aussi l'acceptation du rôle de chef de file pour les questions et les thèmes où l'UNESCO a un rôle prépondérant assigné ou reconnu au sein de la famille des Nations Unies.

129. L'Organisation continuera d'appuyer et s'emploiera à renforcer les forums régionaux, sous-régionaux et nationaux de l'EPT (ou leurs équivalents) qui sont à la fois des vecteurs de sensibilisation à l'EPT et des mécanismes permettant de stimuler le dialogue entre les principaux protagonistes de l'EPT - la société civile, les enseignants, les collectivités locales, le secteur privé, les ministères et services ministériels, les parlementaires et les partenaires du développement. La constitution d'un réseau élargi et fédérateur des parties prenantes s'inscrira dans le cadre des efforts que l'UNESCO déploie pour amener les pays à s'impliquer plus directement dans l'EPT. En outre, le potentiel dont disposent les commissions nationales de l'UNESCO sera mobilisé dans son intégralité, notamment pour intensifier l'action et la visibilité de l'Organisation en matière d'EPT dans les États membres.

130. L'UNESCO s'attachera à mieux articuler la coordination de l'EPT au niveau international (en particulier par le biais du HLG) et aux niveaux régional et sous-régional par la collaboration, la liaison et l'interaction avec les mécanismes existants appropriés.

Renforcer la capacité de coordination de l'UNESCO

131. Renforcer la capacité de coordination de l'UNESCO est une nécessité à tous les niveaux. Il s'agira, d'une part, de promouvoir la concertation et le travail de sensibilisation et, d'autre part, de développer plus avant les liens horizontaux et verticaux au sein du mouvement de l'EPT. Pour soutenir l'action s'inscrivant dans la dimension horizontale, en particulier au niveau international du HLG, du Groupe de travail, de l'Initiative accélérée et des programmes phares interinstitutions, ainsi que l'articulation de ce dispositif avec les structures et processus du système des Nations Unies, l'UNESCO aura besoin de postes supplémentaires financés par des sources extérieures et/ou de détachements de personnel axé sur la collaboration avec l'UNICEF, la Banque mondiale et d'autres organisations internationales. En outre, un appui analogue est nécessaire pour soutenir l'effort de coopération de l'UNESCO avec le secteur privé, ses liens avec la société civile et ses relations avec les bailleurs de fonds.

132. Le renforcement de la dimension verticale sera axé sur les flux ascendants et descendants entre les niveaux international, régional, sous-régional, national et local de l'EPT. S'il y a lieu, à cet égard, d'étayer les capacités du Siège, la plus grande attention doit être portée aux bureaux nationaux, multipays et régionaux. En effet, pour que l'UNESCO devienne le pôle de la

mobilisation, de l'information et de la coordination relatives à l'EPT, les bureaux hors Siège doivent être consolidés en conséquence.

ÉLABORATION DES POLITIQUES, TRAVAIL DE SENSIBILISATION ET COMMUNICATION

Élaboration des politiques, dialogue et débat

133. Les efforts de l'UNESCO pour faire avancer le programme de l'EPT grâce à l'élaboration de politiques et au dialogue seront centrés sur la mise en pratique du thème de "l'éducation pour l'équité mondiale". Grâce à des publications, des sites Web, des conférences, des ateliers et des réseaux, l'UNESCO s'efforcera d'élargir le débat sur l'EPT en stimulant la pensée novatrice, la réflexion critique, l'analyse rigoureuse et les études prospectives afin de remettre en question les hypothèses conventionnelles et les réactions classiques. Notre objectif sera d'accroître la gamme des options bien argumentées et reposant sur des données probantes que les gouvernements, les donateurs, les organisations internationales, les groupes de la société civile et le secteur privé peuvent envisager lorsqu'ils se demandent comment réaliser l'éducation de base de qualité pour tous.

134. Ainsi, le Rapport mondial de suivi sur l'EPT est devenu un outil essentiel et une source de référence, mais l'UNESCO a encore de la marge pour entreprendre de nouveaux travaux afin d'éclairer le programme de l'EPT en général et les activités de sensibilisation et de coordination qui incombent à l'Organisation. En s'appuyant sur les données disponibles, les résultats de recherche et la connaissance des questions émergentes et des tendances générales, l'UNESCO étoffera ses activités en matière d'analyse des politiques d'EPT. Elle participera de manière plus vigoureuse et plus déterminée aux débats sur l'EPT et au dialogue sur les politiques aux niveaux mondial, régional et national, pour devenir effectivement un laboratoire d'idées à ce sujet. Sa préoccupation fondamentale en matière d'équité, de qualité et d'adhésion dans le domaine éducatif orientera le rôle de l'UNESCO en tant que catalyseur du dialogue et du débat sur les politiques d'EPT. Pour aider l'UNESCO à assumer ce rôle avec un dynamisme renouvelé, le soutien et la collaboration d'un large éventail de partenaires et d'auditoires seront sollicités afin d'assurer que le dialogue sur les politiques est ouvert et pluraliste. Des efforts seront déployés pour identifier de nouvelles voix dans le domaine de l'EPT, en particulier dans le sud, susceptibles d'apporter un éclairage particulier aux discussions sur l'EPT. Conformément aux conclusions de l'Évaluation conjointe du soutien externe à l'éducation de base dans les pays en développement, l'accent sera mis sur la recherche de solutions locales aux défis mondiaux ; cela exige de solliciter et d'écouter les points de vue des organisations nationales, des communautés locales et des ONG. La publication de rapports de suivi régionaux et/ou nationaux sera encouragée et appuyée dans le cadre d'une campagne visant à stimuler le dialogue et le débat sur les politiques.

135. Pour dynamiser d'abord et développer ensuite sa capacité, l'UNESCO a besoin d'experts et de praticiens susceptibles d'apporter des idées neuves et des expériences dans les processus de l'UNESCO et de contribuer à traduire des idées nouvelles en programmes viables et projets novateurs. Les échanges fructueux entre les connaissances spécialisées des experts et les savoir-faire et expériences des praticiens sont essentiels à cette fin. Incorporés dans le Secteur de l'éducation, les instituts et les bureaux hors Siège, ces titulaires de contrats et détachements de durée déterminée de type "pionniers" ne devraient pas être astreints à des activités de programme routinières ou à des tâches de gestion. Certains de ces experts et praticiens se concentreront surtout sur l'élaboration de documents d'orientation et de documents de travail pour éclairer, stimuler et influencer le débat sur l'EPT, mais d'autres constitueront une réserve souple pour de nouvelles initiatives en matière de politiques et de nouvelles propositions de projets. Dans certains cas, ils seront rattachés à des ministères pour aider à l'élaboration de politiques et programmes ; partout où

cela sera possible, ils contribueront à créer et développer des compétences chez les jeunes cadres de l'UNESCO.

Sensibilisation

136. Un thème récurrent dans tout l'Examen stratégique a été la nécessité de renforcer le rôle de sensibilisation de l'UNESCO concernant l'EPT. Ce travail de sensibilisation est une responsabilité collective et concerne tous les membres de la communauté de l'UNESCO à tous les niveaux. L'UNESCO agira davantage par anticipation et deviendra plus visible dans l'exercice de ce rôle. En effet, au cours des deux prochaines années, l'UNESCO renforcera ses activités de sensibilisation grâce à une campagne mondiale de promotion, conduite en collaboration avec toute la gamme des partenaires de l'EPT.

137. La stratégie de communication de l'UNESCO visera à sensibiliser le grand public, les décideurs et les partenaires aux thèmes clés de l'EPT, ce qui impliquera de concevoir des messages et des stratégies de diffusion correspondantes et de dispenser une formation au personnel de l'UNESCO en faisant appel, si nécessaire, à une expertise extérieure. Il s'agira de générer et de promouvoir un ensemble de messages fondamentaux sur l'EPT communs à l'ensemble de l'Organisation, de façon à s'assurer que les actions de sensibilisation menées par le Siège, les instituts et bureaux hors Siège vont toutes dans le même sens. Ces messages fondamentaux, qui s'inspireront de la conception holistique de l'éducation prônée par l'UNESCO ainsi que de l'énoncé détaillé des six objectifs de Dakar, feront ressortir les liens entre l'éducation de base de qualité pour tous et la réduction de la pauvreté, l'égalité accrue entre les sexes, l'accès équitable pour les exclus et les défavorisés, et les retombées pour la démocratie et la paix.

138. Le Directeur général et l'ADG/ED seront les avocats les plus éloquents et les plus actifs de l'EPT, mais tous les membres du personnel devraient se percevoir comme des promoteurs de l'EPT. Cette démarche revêt une importance particulière dans les unités hors Siège, où le personnel de terrain et les fonctionnaires en mission devraient faire passer le message de l'EPT et diffuser les informations relatives à l'EPT. Au niveau des pays, l'UNESCO fournira aux États membres, sur leur demande, des services consultatifs pour élaborer des plans et des campagnes nationaux de promotion de l'EPT. Tous les bureaux hors Siège participeront activement à la mise en oeuvre de ces plans et campagnes et organiseront des conférences de presse, une couverture médiatique, la diffusion de matériels et d'autres activités à l'appui des initiatives nationales de promotion de l'EPT. Parallèlement, pour harmoniser leurs efforts de sensibilisation, l'UNESCO, l'UNICEF, la Banque mondiale et d'autres institutions mettront en place un cadre international commun de promotion qui guidera l'action menée dans les pays concernant l'EPT et les Objectifs de développement du Millénaire.

139. Pour toucher le grand public, l'UNESCO fera appel à ses ambassadeurs de bonne volonté ou à ses envoyés spéciaux, auxquels il appartiendra de promouvoir la cause de l'EPT sur le plan international et dans les pays. De plus, pour certaines activités promotionnelles s'inscrivant dans le contexte de politiques internationales ou régionales spécifiques, l'UNESCO s'efforcera de nouer des relations privilégiées avec des personnalités clés qui interviendront en faveur de l'EPT. Les actions de sensibilisation menées dans le cadre de groupes tels que le FAPED et le PARLATINO seront encouragées encore davantage et bénéficieront d'un soutien accru.

Stratégie en matière de communication

140. S'appuyant sur les efforts de sensibilisation et de communication déployés depuis Dakar et dans le contexte de sa stratégie globale de communication, l'UNESCO élaborera une stratégie détaillée de communication pour l'EPT. C'est dans le cadre de cette stratégie que l'UNESCO

renforcera son action visant à assurer la visibilité de l'EPT lors de conférences internationales et des réunions de haut niveau d'organismes tels que le G-8, l'Union africaine, l'Union européenne, le Comité d'aide au développement de l'OCDE, etc. La stratégie précisera aussi les articulations entre le Groupe de haut niveau, le Groupe de travail et les autres mécanismes de l'EPT. En outre, l'UNESCO aidera les pays à organiser, en utilisant un certain nombre de messages clés relatifs à l'EPT, des campagnes à l'intention de groupes spécifiques comme les femmes, les minorités ethniques, les enfants non scolarisés et les adolescents. Elle s'appuiera pour ce faire sur la réussite de la Semaine mondiale d'action en faveur de l'EPT et sur sa collaboration avec la Campagne mondiale pour l'éducation. Toute la stratégie de sensibilisation et de communication de l'UNESCO reposera sur une meilleure maîtrise des techniques liées aux médias et une collaboration accrue avec les organisations professionnelles dans ce domaine.

Observations d'ensemble

141. Sans les prochains mois, une UNESCO plus confiante et plus prompte à prendre des initiatives affirmera son rôle de chef de file dans le domaine de l'éducation et de coordonnateur en chef de l'EPT aux niveaux international, régional, sous-régional et national. Elle fera preuve de plus de cohérence, d'attention et de concentration dans ses programmes, gèrera de manière plus efficace ses ressources humaines et financières, assurera une meilleure coordination entre le Siège, les instituts et les bureaux hors Siège et jouera un rôle plus dynamique au niveau des pays.

142. En mobilisant mieux ses ressources et ses énergies, l'UNESCO mettra tout en oeuvre pour réaliser ce programme ambitieux au profit de tous ses États membres mais, à terme, il faudra qu'elle dispose de ressources supplémentaires. Celles-ci pourraient venir en partie d'un relèvement du plafond budgétaire au cours du prochain exercice biennal, ainsi que de nouveaux ajustements au sein du document C/5 afin que des aspects clés de l'action en matière d'EPT aient la priorité et reçoivent des crédits budgétaires additionnels. Toutefois, d'autres ressources devront provenir d'une augmentation des fonds extrabudgétaires, canalisés conformément aux priorités du Programme et budget approuvés. L'UNESCO a besoin d'un soutien extrabudgétaire plus large et de meilleure qualité, sur la base de partenariats ouverts, transparents, constructifs et souples, qui permettra à l'Organisation de reconstruire progressivement sa capacité dans le cadre d'engagements solides et connus.

143. À cette fin, en association étroite avec le processus d'élaboration du document 33 C/5 et en s'appuyant sur des consultations approfondies avec les donateurs bilatéraux et multilatéraux, les pays en développement et les autres partenaires de l'EPT, le Directeur général formulera différents scénarios de renforcement de l'action en matière d'EPT correspondant à différents niveaux de ressources et de modalités de soutien, comme indiqué dans le Programme et budget biennal et selon la disponibilité de ressources extrabudgétaires et autres formes d'assistance.

144. L'Examen stratégique a montré ce que nous avons fait avec les ressources limitées dont nous disposons ; il est temps maintenant d'investir dans l'UNESCO, de lui donner les ressources accrues dont elle a besoin pour devenir le numéro 1 mondial de l'EPT.

Projet de décision proposé

145. Le Conseil exécutif souhaitera peut-être adopter une décision libellée comme suit :

Le Conseil exécutif,

1. Rappelant sa décision 169 EX/3.4.4,
2. Ayant examiné le document 170 EX/8,

3. Prenant note des résultats de l'examen stratégique du rôle de l'UNESCO dans le suivi post-Dakar de l'EPT et des lignes d'action spécifiques déjà adoptées par le Directeur général ou qu'il prévoit d'adopter,
4. Remercie le Directeur général des efforts déployés pour réaliser l'examen stratégique et élaborer le document susmentionné dans un délai très court ;
5. Souscrit aux principaux constats, conclusions et actions envisagées énoncés dans ce document ;
6. Se félicite des mesures décrites qui visent à renforcer les capacités et actions de l'UNESCO afin qu'elle puisse jouer un rôle directeur plus actif et efficace dans le processus de suivi de Dakar, en notant que ces mesures seront élaborées plus avant en conformité avec le processus d'établissement du 33 C/5 et sur la base de consultations avec les partenaires de l'EPT ;
7. Demande instamment à la communauté internationale (pays en développement, donateurs bilatéraux et multilatéraux, organisations internationales et société civile) de coopérer avec l'UNESCO dans ses efforts pour mettre en œuvre les mesures qui sont indiquées dans ce document de façon à renforcer le rôle de l'Organisation dans l'EPT. En particulier, la communauté de donateurs est vivement encouragée à accroître son soutien aux efforts de l'UNESCO pour l'EPT ;
8. Prend acte du fait que le Directeur général élaborera une stratégie pour la période 2005-2015, ainsi que le plan correspondant de mise en œuvre des tâches d'EPT, en coordination étroite avec l'élaboration des plans de mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation et de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable, et qu'une information sur cette stratégie et sur le plan de mise en œuvre sera présentée au Conseil exécutif à sa 171e session ;
9. Invite le Directeur général à lui faire régulièrement rapport sur la mise en œuvre des mesures visant à renforcer les capacités de l'Organisation et à améliorer l'accomplissement de son mandat post-Dakar en ce qui concerne l'EPT.

ANNEXE I

Les objectifs de Dakar en matière d'EPT et les objectifs de développement du Millénaire

Les objectifs de Dakar

1. Développer et améliorer sous tous leurs aspects la protection et l'éducation de la petite enfance, et notamment des enfants les plus vulnérables et défavorisés.
2. Faire en sorte que d'ici à 2015 tous les enfants, notamment les filles, les enfants en difficulté et ceux appartenant à des minorités ethniques, aient la possibilité d'accéder à un enseignement primaire obligatoire et gratuit de qualité et de le suivre jusqu'à son terme.
3. Répondre aux besoins éducatifs de tous les jeunes et de tous les adultes en assurant un accès équitable à des programmes adéquats ayant pour objet l'acquisition de connaissances ainsi que de compétences nécessaires dans la vie courante.
4. Améliorer de 50 % les niveaux d'alphabétisation des adultes, et notamment des femmes, d'ici à 2015, et assurer à tous les adultes un accès équitable aux programmes d'éducation de base et d'éducation permanente.
5. Éliminer les disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire d'ici à 2005 et instaurer l'égalité dans ce domaine en 2015 en veillant notamment à assurer aux filles un accès équitable et sans restriction à une éducation de base de qualité avec les mêmes chances de réussite.
6. Améliorer sous tous ses aspects la qualité de l'éducation dans un souci d'excellence de façon à obtenir pour tous des résultats d'apprentissage reconnus et quantifiables - notamment en ce qui concerne la lecture, l'écriture et le calcul et les compétences indispensables dans la vie courante.

Les objectifs de développement du Millénaire

2. Assurer l'éducation primaire pour tous

Cible pour 2015 : donner à tous les enfants, garçons et filles, les moyens d'achever leurs études primaires

3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Cibles pour 2005 et 2015 : éliminer les disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire d'ici à 2005, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015, au plus tard

ANNEXE II

Les stratégies de Dakar en matière d'EPT

1. Susciter, aux niveaux national et international, un puissant engagement politique en faveur de l'Éducation pour tous, définir des plans d'actions nationaux et augmenter sensiblement l'investissement dans l'éducation de base.
2. Promouvoir des politiques d'EPT dans le cadre d'une action sectorielle durable et bien intégrée, clairement articulée avec les stratégies d'élimination de la pauvreté et de développement.
3. Faire en sorte que la société civile s'investisse activement dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de stratégies de développement de l'éducation.
4. Mettre en place des systèmes de gestion et de gouvernance éducatives réactifs, participatifs et responsables.
5. Répondre aux besoins des systèmes éducatifs touchés par les conflits, les catastrophes naturelles et l'instabilité et conduire des programmes d'éducation selon des méthodes qui soient de nature à promouvoir la compréhension mutuelle, la paix et la tolérance et à contribuer à prévenir la violence et les conflits.
6. Mettre en œuvre des stratégies intégrées pour l'égalité des sexes dans l'éducation qui reconnaissent la nécessité d'une évolution des attitudes, des valeurs et des pratiques.
7. Mettre en œuvre d'urgence des activités et des programmes d'éducation pour lutter contre la pandémie de VIH/sida.
8. Créer un environnement éducatif sain et sûr, qui favorise un apprentissage efficace, notamment en fournissant des matériels didactiques de qualité qui permettront à tous les apprenants d'atteindre et de dépasser des niveaux d'acquisitions bien définis.
9. Améliorer le statut, le moral et le professionnalisme des enseignants.
10. Les nouvelles technologies de l'information et de la communauté au service de la réalisation des objectifs de l'Éducation pour tous.
11. Assurer un suivi systématique des progrès accomplis pour atteindre les objectifs et mettre ne œuvre les stratégies de l'EPT aux niveaux national, régional et international.
12. S'appuyer sur les mécanismes existants pour accélérer les progrès vers l'Éducation pour tous.

ANNEXE III

Programme et budget de l'éducation pour 2002-2003 et 2004-2005 :
Tendances à la concentration sur les activités liées à l'EPT

Tableau 1. Programme et budget pour 2002-2003 (document 31 C/5)

Grand programme I	Budget ordinaire \$	Ressources extra-budgétaires \$	Ressources totales pour les activités \$
Programme I.1 - L'éducation de base pour tous : tenir les engagements du Forum mondial de Dakar sur l'éducation			
I.1.1 Coordonner le suivi du Cadre d'action de Dakar	9 588 000	26 000 000	35 588 000
I.1.2 Renforcer les approches intégratrices et diversifier les modalités éducatives	10 261 000	31 000 000	41 261 000
Total, Programme I.1	19 849 000	57 000 000	76 849 000
Programme I.2 - Édifier des sociétés du savoir par une éducation de qualité et la rénovation des systèmes éducatifs			
I.2.1 Vers une nouvelle approche de l'éducation de qualité	4 800 000	28 900 000	33 700 000
I.2.2 Rénovation des systèmes éducatifs	4 141 100	26 900 000	31 041 100
Total, Programme I.2	8 941 100	55 800 000	64 741 100
Total, Secteur de l'éducation (y compris les projets relatifs aux thèmes transversaux)	30 655 100	112 800 000	143 455 100
<i>Dont : Éducation de base pour tous</i>	64.7%	50.5%	
Instituts de l'UNESCO pour l'éducation			
Bureau international d'éducation de l'UNESCO	4 591 000	3 000 000	7 591 000
Institut international de l'UNESCO pour la planification de l'éducation	5 100 000	4 700 000	9 800 000
Institut de l'UNESCO pour l'éducation	1 900 000	3 500 000	5 400 000
Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation	1 100 000	2 500 000	3 600 000
Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes	2 200 000	500 000	2 700 000
Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique	1 200 000	3 000 000	4 200 000
Total, Instituts de l'UNESCO pour l'éducation	16 091 000	17 200 000	33 291 000
Projets relatifs aux thèmes transversaux			
L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté	595 000	-	595 000
La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir	1 270 000	-	1 270 000
Total, Projets relatifs aux thèmes transversaux	1 865 000	-	1 865 000
31 C/5 approuvé - Total, Grand programme I	46 746 100	130 000 000	176 746 100

Dans le Programme et budget pour 2002-2003 (document 31 C/5), qui couvre le premier exercice biennal de la Stratégie à moyen terme, le montant le plus élevé alloué sur le budget ordinaire était expressément destiné au suivi de Dakar, l'éducation de base pour tous représentant 42 % du budget ordinaire du Secteur de l'éducation. Compte non tenu des instituts d'éducation de l'UNESCO, l'éducation de base pour tous atteint 64,7 % de ce même budget.

Tableau 2. Programme et budget pour 2004-2005 (document 32 C/5)

Grand programme I	Budget ordinaire \$	Ressources extra-budgétaires⁷ \$	Ressources totales pour les activités \$
Programme I.1 - L'éducation de base pour tous			
I.1.1 L'éducation de base pour tous : ciblage d'objectifs clés.	21 413 000	23 735 700	45 148 700
I.1.2 Encourager l'adoption de stratégies pour l'EPT	13 906 300	18 876 000	32 782 300
Total, Programme I.1	35 319 300	42 611 700	77 931 000
Programme I.2 - Édifier des sociétés apprenantes			
I.2.1 Au-delà de l'éducation primaire universelle	4 737 800	57 687 500	62 425 300
I.2.2 Éducation et mondialisation	2 108 700	1 281 000	3 389 700
Total, Programme I.2	6 846 500	58 968 500	65 815 000
Total, Secteur de l'éducation (y compris les projets relatifs aux thèmes transversaux)	44 125 800	101 580 200	145 706 000
<i>dont : Éducation de base pour tous</i>	80.0%	41.9%	
Instituts de l'UNESCO pour l'éducation			
Bureau international d'éducation de l'UNESCO	4 591 000	-	4 591 000
Institut international de l'UNESCO pour la planification de l'éducation	5 100 000	1 374 000	6 474 000
Institut de l'UNESCO pour l'éducation	1 900 000	391 000	2 291 000
Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation	1 100 000	-	1 100 000
Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique	2 000 000	-	2 000 000
Institut international de l'UNESCO pour l'enseignement supérieur en Amérique latine et dans les Caraïbes	2 200 000	-	2 200 000
Total, Instituts de l'UNESCO pour l'éducation	16 891 000	1 765 000	18 656 000
Projets relatifs aux thèmes transversaux			
L'élimination de la pauvreté, en particulier l'extrême pauvreté	820 000	-	820 000
La contribution des technologies de l'information et de la communication au développement de l'éducation, de la science et de la culture et à la construction d'une société du savoir	1 140 000	-	1 140 000
Total, Projets relatifs aux thèmes transversaux	1 960 000	-	1 960 000
31 C/5 approuvé - Total, Grand programme I	61 016 800	103 345 200	164 362 000

⁷ Fonds déjà reçus ou ayant fait l'objet d'un engagement ferme.

La priorité accordée au suivi de Dakar a été substantiellement renforcée dans le Programme et budget pour l'exercice suivant (en cours) 2004-2005 (document 32 C/5), l'Éducation de base pour tous (Programme I.1) s'adjugeant 57 % (35,3 millions de dollars des États-Unis) du montant total alloué sur le budget ordinaire au Secteur de l'éducation, contre 42 % pour l'exercice précédent. Le Programme I.1 est consacré à la priorité principale, le ciblage d'objectifs clés, ainsi qu'à l'éducation à la prévention du VIH/sida ; compte non tenu des instituts d'éducation de l'UNESCO, la part de l'éducation de base pour tous atteint 80 % du budget ordinaire du Secteur de l'éducation, contre 64,7 % pour l'exercice biennal précédent.

ANNEXE IV

Liste des sigles

ACDI	Agence canadienne de développement international
APD	Aide publique au développement
BCP	Bilan commun de pays
BIE	Bureau international d'éducation
CAD	Conseil de coordination [du programme de l'ONUSIDA]
CCI	Corps commun d'inspection
CCO	Comité des organismes coparrainants du programme ONUSIDA
CCONG/EPT	Consultation collective des organisations non gouvernementales sur l'éducation pour tous
CCS	Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEMAC	Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale
CI	Secteur de la communication et de l'information
CIE	Conférence internationale de l'éducation
CLT	Secteur de la culture
CME	Campagne mondiale pour l'éducation
CONFINTEA	Conférence internationale de l'éducation des adultes
DFA	Cadre d'action de Dakar
DSRP	Document de stratégie de réduction de la pauvreté
EPT	Éducation pour tous
FAPED	Forum africain des parlementaires pour l'éducation
G8	Groupe des huit grands pays (Allemagne, Canada, États-Unis, Fédération de Russie, France, Italie, Japon, Royaume-Uni) et représentants de l'Union européenne qui se réunissent pour discuter des politiques économiques et des politiques étrangères
GNUD	Groupe des Nations Unies pour le développement
IIEP	Institut international pour la planification de l'éducation
IIRCA	Institut international pour le renforcement des capacités en Afrique
IMOA	Initiative de mise en oeuvre accélérée de l'EPT
Initiative E-9	Neuf pays à forte population (Bangladesh, Brésil, Chine, Égypte, Inde, Indonésie, Mexique, Nigéria, Pakistan)
ISU	Institut de statistique de l'UNESCO
IUE	Institut de l'UNESCO pour l'éducation
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OCDE/CAD	Comité d'aide au développement/Organisation de coopération et de développement économiques
ODM	Objectifs de développement du Millénaire
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisations non gouvernementales
ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA
PARLATINO	Parlement latino-américain
PEPE	Protection et éducation de la petite enfance
PMA	Pays les moins avancés
PNB	Produit national brut
PNUAD	Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement

PRELAC	Proyecto Regional de Educación para América Latina y el Caribe/Projet régional d'éducation pour l'Amérique latine et les Caraïbes
RBM	Gestion axée sur les résultats
SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe
SHS	Secteur des sciences sociales et humaines
TIC	Technologies de l'information et de la communication
UE	Union européenne
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNGEI	Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNITWIN	Programme de jumelage des universités
UNOIP	Bureau chargé du Programme Iraq - "Pétrole contre nourriture"
VIH/sida	Virus de l'immunodéficience humaine/Syndrome de l'immunodéficience acquise